

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE
**Le Code
de pratiques
retient
l'attention**

■ MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

**Comment améliorer
le logement des
vaches tarées?**

Votre chemin vers la rentabilité

CIAQ Solutions

Avec les programmes bâtis sur les outils Semex et notre personnel qualifié, nous vous aiderons à obtenir la plus grande rentabilité possible. Nous savons que nous pouvons transformer vos dépenses en investissements pour en faire découler des profits plus importants!



- Maximisez la santé de votre troupeau avec **Immunité+**[®]
- Définissez vos besoins économiques et génétiques avec **Semex Works**^{MC}
- Assurez-vous d'obtenir les meilleurs croisements possibles avec **OptiMate**^{MC}
- Identifiez vos meilleures femelles et maximisez votre progrès génétique avec **Elevate**[®]
- Augmentez votre rentabilité avec la gamme **Veau de Parc**^{MC}

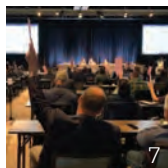
Demandez à votre représentant CIAQ comment vous pouvez atteindre une plus grande rentabilité grâce aux programmes et au soutien exclusifs basés sur les outils Semex!



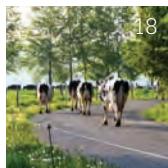


ÉDITORIAL
AGA 2024 – extrait du discours du président 4

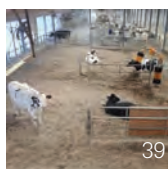
ACTUALITÉ
 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Le Code de pratiques retient l'attention
 Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont tenu leur assemblée générale annuelle (AGA) les 16 et 17 avril derniers à Saint-Hyacinthe. Les délégués ont adopté six résolutions portant notamment sur le projet de loi C-282, les investissements pour l'adaptation au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers et la protection des termes laitiers..... 7



CODE DE PRATIQUES
Les préparatifs pour le transport des bovins
 La préparation au transport est traitée à la section 6 du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers. Ces exigences découlent du *Règlement sur la santé des animaux* (partie XII) appliqué par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). En voici un aperçu 14



LACTANET
Nouveau guide sur la production de lait au pâturage
Produire du lait au pâturage : guide pratique pour l'éleveur biologique, voilà le titre de ce nouveau document disponible en ligne 18



CONCOURS LAIT'XCELLENT 2023
Volets et critères de sélection 21
L'Or pour la Ferme Morine 22
L'Argent pour la Ferme J. P. & M. L. Forcier 24
La Ferme Gagnonval reçoit le Bronze 26
Liste des gagnants d'un certificat Très grande distinction 28

RECHERCHE
Retour sur le sondage concernant les minéraux traces
 Des chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario ont demandé à des conseillers en nutrition de répondre à un sondage sur leurs pratiques concernant les minéraux traces. Voici quelques-uns des résultats. 36

MÉDECINE VÉTÉRAIRE
Comment améliorer le logement des vaches tarées?
 Plusieurs facteurs sont à considérer dans la conception des étables pour améliorer la santé globale et le bien-être des vaches tarées 39

LES PRODUCTIONS SUPÉRIEURES DE LACTANET 34
STATISTIQUES 42
LA RECETTE 46
AILLEURS DANS LE MONDE 48
L'ACTUALITÉ LAITIÈRE EN BREF 52

AGA 2024 – extrait du discours du président



L'éditorial du mois de juin est un extrait du discours du président des Producteurs de lait du Québec, Daniel Gobeil, prononcé dans le cadre de notre assemblée générale annuelle qui s'est tenue en avril dernier.

Les défis sont importants dans nos fermes avec la hausse des taux d'intérêt et les exigences à venir pour se conformer aux attentes sociétales.

Afin de résoudre la question du manque de capacité de transformation, le Programme national sur la croissance des marchés a été adopté en juillet 2023. Il vise à stimuler et soutenir les projets de transformation pour réduire le surplus de solides non gras et favoriser la croissance des marchés. Son adoption représente un moment historique pour l'industrie!

Nous avons aussi créé un Fonds pour l'amélioration des conditions de mise en marché du lait et l'imposition d'une contribution spéciale pour payer la part du Québec dans le programme national. Afin de pouvoir utiliser ces sommes, nous devons obtenir une exemption à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

Les provinces ont aussi convenu de revoir la politique de partage de la croissance des marchés, visant une plus grande équité entre les producteurs du Canada et entre les transformateurs, et la politique de partage des coûts de transport.

Ce travail au niveau national ne se fait pas sans défis. Les structures de transformation, l'historique de production, mais aussi les politiques et pouvoirs qui varient d'une province à l'autre nécessitent de faire des compromis et d'accepter certains changements au bénéfice d'une gestion de l'offre et d'une mise en marché collective fortes.

Bien que les provinces s'étaient engagées à résoudre ce dossier pour le début 2024 et que des efforts importants ont été consacrés par l'organisation, force est de constater que les discussions doivent se poursuivre en tenant compte des besoins des deux mises en commun.

La demande est toujours en hausse; elle est notamment influencée par l'augmentation de la population. Cette hausse est toutefois minée par les importations additionnelles associées aux ententes commerciales qui continuent de nourrir une part du marché. Les accès continueront de croître jusqu'en 2025-2026.

Pour les prochaines ententes commerciales, notre position est claire: aucun accès supplémentaire au marché laitier ne doit être accordé. La négociation avec le Royaume-Uni a été mise sur pause pour un ensemble de raisons. Le gouvernement du Canada maintient que sa position n'a pas changé et qu'aucune concession ne sera accordée dans le marché laitier. Nous devons demeurer vigilants jusqu'à la fin.

Nous suivons attentivement ce qui se passe du côté américain avec l'élection à la présidence. Peu importe le résultat, un processus de révision de l'ACEUM est prévu en 2026. Ce n'est pas une renégociation, mais une révision. Rappelons que cet accord a entraîné des conséquences importantes pour le secteur laitier. Dans la révision, le Canada doit s'assurer de protéger les outils et mécanismes qui ont été mis en place.

La meilleure arme dont peut disposer le gouvernement, c'est un mandat politique clair du Parlement canadien. C'est ce qu'il a reçu avec l'adoption historique du projet de loi C-282 qui vise à protéger la gestion de l'offre dans les futurs accords commerciaux. La majorité des députés de tous les partis, tous les députés du Québec et tous les chefs des partis représentés à la Chambre des communes ont voté en sa faveur. Le premier ministre a affirmé publiquement qu'il soutiendrait le projet jusqu'à son adoption finale. Parce que même s'il a été adopté en Chambre, C-282 doit aussi recevoir l'approbation du Sénat. Nous respectons le rôle du Sénat et le droit des sénateurs de débattre. Cependant, les sénateurs ne peuvent ignorer l'ampleur de l'appui de C-282 par les élus. Le message ne pourrait être plus clair! Nous souhaitons que C-282 suive son cours et devienne, le plus rapidement possible, une loi.

De nouvelles brèches mettraient à risque la gestion de l'offre, voire le secteur. Il est donc justifié et justifiable que le Canada refuse de mettre cette question sur la table dans toutes futures négociations. L'illégalité d'éventuelles concessions ne ferait que renforcer la position du gouvernement et l'aiderait à justifier cette position face aux autres pays.

Quelques secteurs agricoles exportateurs s'opposent au projet de loi. Nous le déplorons. Notre secteur a déjà payé et paiera éternellement pour les ouvertures de marché des trois derniers accords. Les emplois générés par le secteur laitier ont autant de valeur que ceux des secteurs exportateurs ou des autres secteurs de l'économie. La gestion de l'offre a fait plus que sa part pour l'ouverture des marchés; ce n'est pas toujours aux mêmes entrepreneurs et aux mêmes travailleurs de se sacrifier pour les autres.

Sur le plancher des vaches, le principal défi auquel les fermes laitières du Québec sont confrontées actuellement, et nous l'avons entendu dans chacune des rencontres en région, est l'adaptation au nouveau code de pratiques. Plusieurs fermes nécessiteront des investissements pour respecter les nouvelles exigences, particulièrement celles qui seront en vigueur en 2027.

On estime que près de 600 M\$ devront être investis pour répondre aux exigences, partout en région. C'est l'équivalent d'un programme économique régional sans précédent. Le Québec, compte tenu de son historique agricole, sera davantage touché que les autres provinces. Pour rester compétitifs, continuer de jouer notre rôle en région, mais aussi d'exercer notre leadership canadien, nous avons besoin que le gouvernement investisse conjointement avec nous. Nous demandons au gouvernement du Québec la mise en place de programmes d'aide financière pour aider les producteurs à s'adapter aux exigences du code de pratiques. Nous sommes en discussion avec le ministre sur ce sujet.

Bien entendu, comme secteur, nous n'avons pas le contrôle sur tout ce qui peut avoir un impact dans nos fermes. Il est d'autant plus important de travailler pour avoir une vision qui nous guide dans nos actions. En 2023, nous avons adopté le plan stratégique 2023-2030 qui vise à nous projeter vers l'avenir et nous solidariser autour d'une vision. Nous nous sommes dotés d'objectifs clairs et d'un plan de travail pour les prochaines années.

Si nous nous sommes donné une vision claire, nous aurons aussi besoin que les gouvernements aient une vision claire et qu'ils restent cohérents avec cette vision, car les ressources humaines et financières de nos fermes sont des contraintes réelles. Pour le gouvernement du Québec, cette vision devra se matérialiser, entre autres, dans la nouvelle mouture de la politique bioalimentaire prévue en 2025. En ce moment, nous faisons les démarches pour être pleinement reconnus dans cette politique.

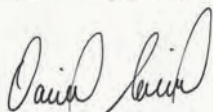
Le Plan de développement durable 2023-2027 fixe des priorités pour lesquelles nous possédons des compétences et une capacité d'agir afin d'améliorer notre bilan, non seulement pour la lutte aux changements climatiques, mais aussi pour des pratiques agricoles durables. Il vise aussi à consolider notre contribution sociale et économique. Des projets importants sont déployés pour atteindre nos objectifs: le Laboratoire vivant – Lait carboneutre et celui concernant l'estimation du méthane à partir de l'analyse du lait dans le réservoir.

Notre secteur est un des plus stratégiques pour l'économie. Il l'est d'abord par sa mission de nourrir les gens. Nous avons vu, pendant la crise de la covid-19 et aussi dans le contexte de l'inflation, l'importance d'assurer notre sécurité et notre souveraineté alimentaire. Il l'est aussi par l'ampleur de ses retombées économiques et son rôle crucial en région et par sa fonction d'occupation et de valorisation du territoire.

Investir dans notre secteur, ça veut dire qu'en plus de défendre et de promouvoir énergiquement la gestion de l'offre et la mise en marché collective, les gouvernements doivent prendre les moyens pour assurer la durabilité et la pérennité des fermes laitières.

Notre secteur se prend en main. Nous avons une vision et un plan stratégique, un plan de développement durable et un code de bonnes pratiques à jour. Nous contribuons de façon substantielle à l'économie du Québec avec des investissements de plus de 800 millions de dollars en machineries, équipements et bâtiments, juste en 2023. L'argent investi fait rouler d'autres secteurs dans les régions. Ces investissements mènent à une plus grande productivité dans les fermes. Notre filière a une contribution au PIB évaluée à 6,1 G\$, en plus de revenus de taxation de plus de 1 G\$, sans compter les 66 000 emplois générés par la filière laitière, juste au Québec.

Les gouvernements soutiennent d'autres secteurs, qui sont rentables ou pas... et où les propriétaires font plus de profits individuels. Des secteurs qui souvent se délocalisent, ce que nous ne faisons pas. Ils les soutiennent parce qu'ils les considèrent stratégiques. Il est temps que les gouvernements nous considèrent au même titre, d'abord parce que nous sommes vitaux pour la vie des Québécois, nous sommes leur garde-manger, mais aussi parce que nous sommes rentables pour l'ensemble de l'économie et la société.



DANIEL GOBEIL
président

DIRECTEUR – PUBLICATIONS ET VENTES
Charles Couture

RESPONSABLE DE LA REVUE AUX PLQ ET RÉDACTEUR EN CHEF
Yanick Grégoire

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Audrey Gendron

COLLABORATEURS
Agriculture et Agroalimentaire Canada, CIAQ, CRAAQ, Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, Grappe de recherche laitière, Groupes-conseils agricoles du Québec, ITA, Lactanet, Les Producteurs laitiers du Canada, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Novalait, Op+lait, Réseau mammite, STELA/INAF, UPA, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement, Université McGill

VENTES
pub@laterre.ca
Tél. : 450 679-8483, poste 7712-7398

REPRÉSENTANTS PUBLICITAIRES
Sylvain Joubert, poste 7272
Marc Mancini, poste 7262
Sans frais : 1 877 679-7809

ADMINISTRATION
Mathieu Bolduc

TIRAGE ET ABONNEMENTS
Tanya St-Denis Samson

CONCEPTION GRAPHIQUE
Sonia Boucher, Groupe Charest inc.

RÉVISION LINGUISTIQUE ET CORRECTION
Marie LeBlanc

PHOTO DE LA COUVERTURE
Yvon Gendreau

PRÉIMPRESSION
La Terre de chez nous

IMPRESSION
Imprimerie FL Web

TARIFS D'ABONNEMENT
Un an : 19,55 \$; deux ans : 29,32 \$; trois ans : 39,09 \$
Tél. : 450 679-8483, poste 7274
abonnement@laterre.ca

CORRESPONDANCE
Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
Le Producteur de lait québécois
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 415
Longueuil (Québec) J4H 4G3
Tél. : 438 315-9131
Télééc. : 450 679-5899
Courriel : plq@lait.qc.ca
Site Internet : www.lait.org

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3^e trimestre 1980
Bibliothèque et Archives Canada
ISSN 0228-1686

Poste-publications, convention n° 40028511
Courrier 2^e classe, enregistrement n° 5066

Toute reproduction totale ou partielle de *Producteur de lait québécois* est interdite sans l'autorisation du rédacteur en chef.



Les
Producteurs
de lait
du Québec



Ton troupeau a l'air en pleine forme!
Combien de temps as-tu dit que ton fils
s'était entraîné avec les cadets?

Votre revue a
maintenant son
site web!

revue.lait.org



Découvrez-le
maintenant



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Code de pratiques retient l'attention

- Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont tenu leur assemblée générale annuelle (AGA) les 16 et 17 avril derniers à Saint-Hyacinthe. Les délégués ont adopté six résolutions portant notamment sur le projet de loi C-282, les investissements pour l'adaptation au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers et la protection des termes laitiers.

Dans son allocution, le président des Producteurs de lait du Québec, Daniel Gobeil, a demandé aux sénateurs canadiens d'adopter le plus rapidement possible le projet de loi C-282, alors que le Sénat devait procéder au vote sur l'adoption du projet de loi en seconde lecture la même journée.

« Nous respectons le rôle que doit jouer le Sénat et le droit des sénateurs de débattre d'un projet de loi de la Chambre des communes. Les sénateurs ne peuvent toutefois ignorer l'ampleur de l'appui politique qu'a reçu le projet de loi C-282 par les élus de la Chambre des communes, y compris par tous les chefs susceptibles de diriger le gouvernement lors de la négociation de futurs accords commerciaux. Le message politique d'appui ne pourrait être plus clair pour ce modèle qui favorise la vitalité économique de nombreuses



ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET CHANGEMENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la suite de l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec, le conseil d'administration a procédé à l'élection du comité exécutif pour la prochaine année. Les cinq membres sont **Daniel Gobeil** (Saguenay-Lac-Saint-Jean), président, **Alain Brassard** (Centre-du-Québec), 1^{er} vice-président, **Jacques Lafortune** (Lanaudière), 2^e vice-président, ainsi que **Marcel Blais** (Estrie) et **Michel Robert** (Abitibi-Témiscamingue), membres.

Outre les membres du comité exécutif, le conseil d'administration des PLQ est composé d'une administratrice et des administrateurs suivants : **Ana Maria Martin** (Montérégie-Ouest), **Jean-François Morin** (Chaudière-Appalaches-Nord), **Normand Barriault** (Gaspésie-Les-Îles), **Yves Lamy** (Mauricie), **Vincent Rainville** (Montérégie-Est), **Gabriel Belzile** (Bas-Saint-Laurent), **David Poulin** (Chaudière-Appalaches-Sud), **Martin Auclair** (Capitale-Nationale-Côte-Nord), **Pascal Leduc** (Outaouais-Laurentides) et du membre adjoint **Michel Frigon** (Saguenay-Lac-Saint-Jean).

communautés et régions par le maintien et l'établissement de fermes dynamiques autour desquelles gravitent une variété d'entreprises connexes ou complémentaires », a-t-il dit.

En fin de journée, le Sénat a finalement adopté en 2^e lecture le projet de loi C-282 qui vise à protéger la gestion de l'offre dans les futures négociations d'accords commerciaux. En tout,

58 sénateurs ont voté pour, 12 ont voté contre et 2 se sont abstenus. Le projet de loi doit être mis à l'étude en comité avant de passer à la 3^e lecture et au vote final avant d'entrer en vigueur.

Daniel Gobeil a aussi profité de son discours pour parler des accomplissements de l'organisation au cours de la dernière année et des défis qui attendent le secteur laitier. Il a notamment fait mention des investissements majeurs qui seront requis dans de nombreuses entreprises laitières pour répondre aux exigences du nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers. « On va se le dire, c'est le sujet de l'heure. On estime que près de 600 millions de dollars vont être investis partout en région pour répondre aux exigences. C'est l'équivalent d'un programme régional sans précédent. Nous avons besoin que le gouvernement du Québec investisse avec nous », a-t-il déclaré. Daniel Gobeil a d'ailleurs précisé avoir eu d'excellentes rencontres ce printemps avec les équipes du gouvernement à ce sujet.

Il a rappelé que l'organisation a adopté l'an dernier sa planification stratégique : « Nous nous sommes donné une vision claire, nous avons besoin que les gouvernements aient une vision aussi claire et qu'ils restent cohérents avec cette vision, car les ressources humaines et financières dans les fermes ont leurs limites. » Le président des PLQ a mentionné que pour le gouvernement du Québec, cette vision devra, entre autres, se matérialiser dans la nouvelle mouture de la politique bioalimentaire prévue en 2025. Il a précisé que des démarches politiques sont entreprises en ce sens par l'organisation pour faire entendre la voix des producteurs.

Le président des PLQ a également dit voir d'un œil positif la croissance des marchés rendue possible notamment grâce à l'immigration. « En 2023, la population du Canada a atteint 40 millions d'habitants, un sommet historique, avec un taux d'accroissement

démographique annuel de 2,7 %. C'est une opportunité pour nous », a-t-il précisé.

Un abrégé du discours de Daniel Gobeil est présenté en guise d'éditorial de la présente revue.

HAUSSE DE LA DEMANDE POUR LE LAIT À BOIRE ET PERSPECTIVES DE REVENU

Florence Bouchard Santerre, directrice de la recherche économique des PLQ, a présenté le bilan des ventes de produits laitiers dans le marché canadien pour la période qui s'échelonne de février 2023 à février 2024. D'emblée, elle a parlé de la surprenante croissance des ventes de 1,7 % des volumes pour le lait de consommation.

Cette demande accrue serait attribuable à l'augmentation marquée de la population canadienne au cours des dernières années. « On observe aussi une demande plus forte pour le lait entier que le lait faible en gras. De plus, il y a un recul des boissons alternatives sur le marché canadien », a-t-elle précisé.

Les ventes de matière grasse pour la crème ont aussi connu une importante hausse (4,6 %) au cours des derniers mois. Celles dédiées à la fabrication de yogourt ont, quant à elles, diminué de - 2,9 %. La consommation de yogourt est toutefois en croissance de 0,8 % au Canada. « Les gens ont modifié leurs préférences en ce qui a trait au yogourt dans la dernière année. Ils achètent de plus gros formats, du yogourt nature et plus protéiné. Le yogourt grec est en croissance. Donc, les résultats des ventes en matière grasse ne donnent pas une vision globale du marché », a précisé Florence Bouchard Santerre.

Les ventes de matière grasse pour la fabrication du fromage ont reculé de - 1,1 %. « Par contre, on observe une certaine augmentation de la consommation de fromage au détail. Elle est très faible, mais c'est tout de même une hausse », a-t-elle indiqué.

Concernant le beurre, on note une augmentation des ventes de 5,3 %. Cette croissance provient de la reprise

L'assemblée a été diffusée en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube des Producteurs de lait du Québec. Il est possible de la revoir sur ces deux plateformes.

des ventes au détail et d'un besoin de reconstruction des stocks, dans le contexte d'une baisse des ventes pour la surtransformation.

Florence Bouchard Santerre a, par la suite, traité la question des besoins totaux canadiens. En 2023, ces derniers ont augmenté de 1,7 %. Une partie de cette croissance a été comblée par les importations sur le marché canadien. C'est notamment pour cette raison que le quota alloué aux 10 provinces par la CCL n'a augmenté que de 1,1 %. En 2024, on prévoit une augmentation de 1,9 % des besoins totaux et une variation de ce quota de 1,4 %.

À quoi s'attendre en matière de revenu? Florence Bouchard Santerre a commenté les deux scénarios qu'elle a présentés lors des journées de réflexion des PLQ en novembre dernier. Le scénario pessimiste annonçait une baisse de - 0,97 \$/hl et le plus optimiste, une hausse de 1,43 \$/hl. Elle a indiqué que les perspectives se rapprochent davantage du scénario optimiste avec

une hausse prévue de 1 \$ à 1,20 \$/hl. Ces prévisions tiennent notamment compte de l'indexation des prix entrée en vigueur en mai 2024, de l'augmentation des ventes de lait de consommation, de la baisse de la demande pour le beurre de surtransformation et des prix mondiaux.

ENQUÊTE SUR LES COÛTS DE PRODUCTION 2023

MERCI AUX ENTREPRISES PARTICIPANTES!

Deux prix de 2 000 \$ en argent ont été tirés au sort parmi les fermes ayant participé à l'enquête du coût de production 2023. Les gagnants sont :

- **Ferme Timick 2021 Inc.** de Saint-Rémi-de-Tingwick
- **R. Paré et Fils inc.**, de Compton

Ce prix vise à remercier les producteurs et les productrices qui ont participé, sur une base volontaire, à l'enquête sur les coûts de production.

Félicitations!

MESSAGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), André Lamontagne, s'est adressé aux délégués et a répondu à quelques questions. Il a lancé, a-t-il dit, un chantier qui vise à améliorer



Epoxy Pro Inc.

SHERBROOKE

3275 rue King Est.
Sherbrooke (Québec)
J1E 3Y7
Tél : 819 821-3737
www.epoxypro.ca
Sans frais : 1 855 397-3737

DRUMMONDVILLE

4648 boulevard Saint-Joseph
Drummondville (Québec)
J2A 1Y6
Tél : 819 479-3737
www.epoxypro.ca

Réparation de fosses à fumier et purin partout au Québec!

30 ans d'expérience

Estimation gratuite! Réservez tôt !

Notre technique de réparation consiste à imperméabiliser les fissures causées par le mûrissement du béton, le mouvement causé par le gel et le joint entre le mur et le plancher.

Le produit utilisé répondant à la norme environnementale a une élasticité de 50% de sa longueur et supporte ainsi le mouvement causé par le gel.

Une réparation préventive également diminuerait considérablement les coûts et les impacts sur l'environnement dus à l'écoulement de purin ou de fumier dans le sol qui est détecté par le ministère de l'environnement lors des inspections des regards de drains.

Spécialisés dans ce domaine depuis **plus de 30 années**, nous avons acquis l'expérience et les équipements nécessaires (échafaudage motorisé pouvant rouler sur n'importe quelle fosse) à la résolution de vos problèmes.

Tous les travaux effectués par EpoxyPro, sont **garantis** pour une période de **5 ans**.

196067

6 SIX RÉOLUTIONS ADOPTÉES

Durant l'assemblée, les délégués ont adopté six résolutions qui sont présentées dans un cahier ensaché dans l'actuel numéro du *Producteur de lait québécois*.

La résolution sur l'aide financière pour l'adaptation au nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers a suscité beaucoup de discussions. La première version de la résolution demandait au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) d'accorder une aide financière de 110 millions de dollars pour aider les producteurs à s'adapter aux exigences du Code. Une déléguée a proposé de laisser tomber le montant inscrit pour plutôt demander un programme d'aide couvrant minimalement 50 % des dépenses des producteurs. Cette proposition a été acceptée par l'assemblée.

La résolution sur la protection des termes laitiers a également retenu l'attention. Des questions d'un délégué sur le processus permettant à un consommateur de faire une plainte lorsqu'il est témoin d'une utilisation frauduleuse d'un terme laitier ont mené à la bonification de la résolution originale. À l'unanimité, l'assemblée a choisi de demander au MAPAQ, à AAC et à l'ACIA de faciliter le processus de plainte lorsqu'un consommateur observe une utilisation indue d'un terme laitier.

l'environnement d'affaires des agriculteurs au point de vue administratif et réglementaire. Il a dit vouloir ainsi créer un environnement favorisant la rentabilité et la pérennité des fermes laitières.

Durant la période de questions, une déléguée lui a demandé s'il s'engageait à soutenir les producteurs dans leurs investissements pour s'adapter au nouveau Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (Code). M. Lamontagne a affirmé qu'il est conscient des défis que doivent relever les producteurs de lait pour se conformer au Code. Il a dit être en communication avec les PLQ à ce sujet et qu'il examinerait leurs demandes avec l'objectif de trouver les meilleures solutions possibles pour les aider.

En réponse aux questions d'autres participants, le ministre a assuré que le gouvernement reconnaît l'importance stratégique d'investir en agriculture et

il a souligné le rôle essentiel de l'agriculture dans la transition écologique.

En conclusion, Daniel Gobeil, le président des PLQ, a rappelé au ministre que le secteur laitier se doit de recevoir sa juste part des rétributions agroenvironnementales du Plan pour une économie verte 2030. Il faisait référence aux cultures fourragères qui ont été, selon lui, plus ou moins reconnues dans les rétributions. Le ministre a assuré qu'il est en discussion à ce sujet, notamment avec le ministre de l'Environnement, Benoit Charette.

LES GRANDS DOSSIERS DE L'UPA

Le président de l'Union des producteurs agricoles (UPA), Martin Caron, a rappelé que son organisation fête ses 100 ans cette année. « Il y a 100 ans, 2 500 personnes ont décidé de se tenir debout et de s'unir pour arrêter de subir », a-t-il dit. Martin Caron a

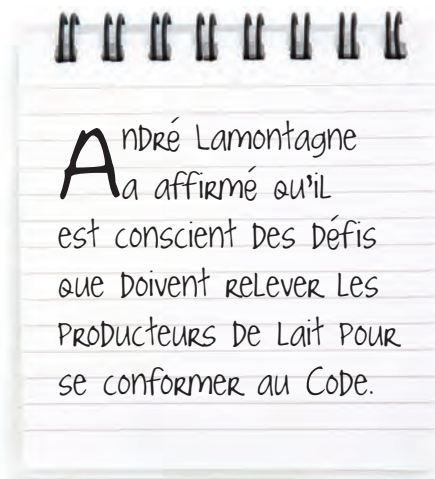
évoqué l'importance notamment de la gestion de l'offre et de la mise en marché collective dans le développement de l'agriculture au Québec et au Canada. « C'est une belle réussite pour nous, les productrices et producteurs, mais aussi pour la société », a-t-il indiqué.

Le président de l'UPA a par la suite parlé de la pression constante exercée sur le territoire agricole par les projets éoliens, la construction de logements et l'étalement urbain. Il a mentionné que son organisation travaille à favoriser un meilleur aménagement du territoire, mais aussi à protéger les activités agricoles. Il a expliqué que les villes, les municipalités, les MRC et différents ministères ont beaucoup de pouvoir et influencent les activités des agriculteurs. « Présentement, tout un chacun vient nous dire comment faire notre métier », a-t-il résumé. Martin Caron a rappelé que c'est une des raisons pour lesquelles des productrices et producteurs se mobilisent partout au Québec en ce moment.

Il a également mentionné que l'UPA travaille à alléger le fardeau réglementaire et la paperasse en découlant. « Il faut que ça se fasse rapidement, parce qu'on est en train d'étouffer », a-t-il dit, en précisant que les dédales administratifs représentent une barrière à l'investissement dans les fermes, notamment pour l'adaptation aux changements climatiques.

LES RÉALISATIONS DES PLC

Le président des Producteurs laitiers du Canada (PLC), David Wiens, a fait état des dossiers sur lesquels





a travaillé son organisation dans les derniers mois. Il a été question notamment des compensations obtenues en lien avec l'ACEUM, du fonds de 333 millions de dollars du gouvernement fédéral pour accroître les capacités de transformation des solides non gras, de la défense du projet de loi C-282, des fonds accordés par Ottawa pour la création d'une banque de vaccins contre la fièvre aphteuse et des exemptions de plusieurs produits laitiers de la politique d'étiquetage dissuasive des aliments. Les questions concernant les investissements en recherche et les efforts de l'équipe de diététistes des PLC pour faire connaître les attributs des produits laitiers ont aussi été discutées.

David Wiens a également parlé des campagnes publicitaires réalisées par son organisation au cours de la dernière année et s'adressant plus particulièrement aux millénariaux et à la génération Z. Il a insisté sur l'importance de répondre aux préoccupations de ces jeunes consommateurs plus sensibles à la protection de l'environnement.

LES PRIORITÉS DE LA CCL

Benoit Basillais, chef de la direction de la Commission canadienne du lait (CCL), a parlé de la volatilité de

la demande avec laquelle le secteur laitier doit composer depuis quelques mois. Il a évoqué une volatilité d'un mois à l'autre qui atteint parfois 10 %. « Ça veut dire que pour le comité quota P5, ce n'est pas évident de savoir si on émet des crédits ou une hausse de quota permanente. Pour les transformateurs, c'est la même chose. Ils se demandent s'ils sont face à un changement de tendance du marché à long terme ou à court terme. Il y a donc beaucoup d'incertitude dans le marché », a-t-il expliqué.

Il a aussi traité la question des surplus structurels. « La demande en matière grasse augmente plus vite que la demande en solides non gras », a-t-il rappelé. Benoit Basillais a indiqué que les efforts des producteurs pour abaisser la production de SNG à la ferme ont permis de ralentir la croissance des surplus structurels. Parmi les autres stratégies proposées par la CCL pour limiter et gérer les surplus, notons le démarrage des activités d'une usine d'aliments pour bébé, l'augmentation des capacités de transformation et la stimulation de la demande pour les classes 1 à 3. « Il y a plein de solutions devant nous. Il faut qu'on travaille ensemble. Ce n'est pas en bâtissant uniquement des séchoirs

qu'on va éliminer le surplus structurel, c'est en réalisant plusieurs projets ensemble et en travaillant collectivement », a-t-il dit.

DES DÉVELOPPEMENTS EN COMMERCE INTERNATIONAL

Steve Verheul, directeur du cabinet-conseil GT&CO, président de Steve Verheul Consulting inc. et ancien négociateur commercial en chef du Canada, a exposé aux délégués les principaux défis et récents développements en matière de commerce international. Il a discuté de la révision à venir en 2026 pour l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), dans le contexte de nouvelles élections américaines. Il a également abordé le sujet des autres négociations commerciales en cours, telles que la négociation Canada-Royaume-Uni. Il a aussi parlé du projet de loi C-282, indiquant que celui-ci ne représente pas une menace pour les objectifs commerciaux des productions exportatrices.

LES PROJETS DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Élise Gosselin, directrice générale de Novalait, et Daniel Lefebvre, directeur général de Valacta, sont venus

VOTRE REVUE A MAINTENANT SON SITE WEB!

Le site web de la revue *Le producteur de lait québécois*, accessible à revue.lait.org, a été présenté durant l'assemblée générale annuelle. Ce site permet de consulter les plus récents articles de la revue sur de véritables pages web au lieu des traditionnels PDF. La page d'accueil du site présente les articles de la plus récente revue, mais il est aussi possible de consulter des articles par sujet en utilisant le menu. Les revues publiées dans les dernières années peuvent aussi être consultées en cliquant sur l'onglet « Revues ».

La création de ce site vient répondre à une demande émise par plusieurs productrices et producteurs de pouvoir lire en ligne leur revue. Cette plateforme se veut un complément de la revue papier qui continuera d'être distribuée comme d'habitude.



présenter les principaux éléments à connaître sur les projets de recherche Laboratoire vivant – Lait carboneutre et Méthane Québec. Ils ont ainsi brossé le portrait des fermes participantes, du contexte, des objectifs et des principales étapes à venir pour ces grands chantiers de recherche menés partout au Québec.

PROCHAINE CAMPAGNE MARKETING

Julie Gélinas, directrice marketing des PLQ, a annoncé que la prochaine campagne publicitaire majeure de l'organisation aura lieu cet été et s'adressera à la génération Z, c'est-à-dire aux consommateurs de moins de 24 ans. « 70 % de ces jeunes influencent les choix de consommation dans leur famille », a-t-elle précisé. Cette campagne fera appel à des influenceurs et se déclinera notamment sur les médias sociaux. À surveiller! ■

Plus de lait – Plus de vaches – Moins de travail

- ✓ Un moyen rentable d'augmenter la taille du troupeau au fil du temps
- ✓ Une technologie industrielle à un prix abordable
- ✓ Un temps de traite plus rapide et plus efficace
- ✓ Un alignement étonnant de la griffe
- ✓ Identification individuelle des vaches
- ✓ Des options d'équipements pour répondre à tous les besoins et tous les budgets
- ✓ Un temps d'installation hors pairs
- ✓ Un faible coût d'entretien
- ✓ Taux de glissement le plus faible du marché
- ✓ Un système qui permet de traire les vaches avec une seule personne
- ✓ Simplifier la vie avec une technologie de pointe

COLLIERS D'ACTIVITÉ
INGESTION
RUMINATION...
GRATUIT
À L'ACHAT D'UN SALON DE TRAITE



Technicolait ÉQUIPEMENTS AGRICOLES
TÉL. : 819 804-8444 | TECHNICOLAIT.COM
26, ROUTE 147, COATICOOK

Experience the difference | 1 877 340-6455

Courriel: usa@dairymaster.com Site web: www.dairymaster.com

Traite Alimentation Refroidissement Raclure à fumer Contrôle sanitaire et de fertilité

* Avec certaines restrictions.

219976



0% pendant 48 mois¹
OU
REMISE POUVANT ATTEINDRE
10 000 \$²

Sur certaines presses à balles rondes.

Machinerie Avantis
vous offre gratuitement
la garantie **PLUS+**

★★★
**GARANTIE
PLUS +**

3 ans / 15 000 balles³
rouleaux + roulements + courroies



2⁺3
GARANTIE

Installez-vous et préparez-vous. Commencez à rouler.

Bénéficiez de 50 ans d'innovation, d'une garantie inégalée dans l'industrie, et réalisez de grandes économies avec la nouvelle presse à balles rondes Roll-Belt^{MC} New Holland. Sa capacité et sa densité exceptionnelles vous aideront à mettre en balles sans compromis cette année. Préparez-vous à rouler pour la prochaine saison et à économiser.

Dépêchez-vous, l'offre prend fin le 30 juin 2024.

Passez nous voir dès aujourd'hui pour plus de renseignements
ou consultez le site nhoffers.com



**MACHINERIE
Avantis**

Alma
La Pocatière
Mirabel
Rivière-du-Loup

Saint-Agapit
Saint-Anselme
Saint-Augustin-de-Desmaures

Sainte-Marie
Saint-Narcisse
Saint-Vallier

1 844 486-9028
Machinerie Avantis
www.avantis.coop

CNH CAPITAL ¹Réservé à un usage commercial. Pour participer, le client doit être admissible au crédit et voir son crédit approuvé par CNH Industrial Capital Canada Ltd. Communiquez avec votre concessionnaire New Holland participant pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité et obtenir des renseignements détaillés. Seuls les équipements disponibles en stock chez les concessionnaires sont admissibles à cette offre. Les ventes au détail précédentes ne sont pas admissibles. Un acompte peut être requis. Cette offre est valable jusqu'au 30 juin 2024. Toutefois, il convient de noter que certains clients ou demandeurs pourraient ne pas être éligibles à ce taux ou à cette durée spécifique. Les conditions générales standard de CNH Industrial Capital Canada Ltd s'appliquent. Cette transaction sera inconditionnellement exempte d'intérêts. Exemple pour le Canada : Le taux d'intérêt sera de 0,00% par année pour une durée totale de 48 mois. Sur la base de la date du contrat de détail du 1er avril 2024, avec un prix de détail suggéré sur une nouvelle presse à balles rondes Roll-Belt 560 de 116 981,55 CAD, le client fournit un acompte de 23 396,31 CAD et finance le solde de 93 585,24 CAD à 0,00 % par année pendant 48 mois. Il est prévu 48 paiements mensuels égaux de 1 949,69 CAD chacun. Cependant, il est possible que le montant du dernier paiement diffère légèrement en raison des arrondis. Le montant total payable sera de 116 981,55 CAD, ce qui comprend les frais financiers de 0,00 CAD. Les taxes, les frais de transport, l'installation, la livraison et les options ou outils supplémentaires ne sont pas inclus dans le prix de vente suggéré. Cette offre peut faire l'objet de changements ou être annulée sans préavis. ²Réservé à un usage commercial. Consultez votre concessionnaire New Holland participant pour connaître les détails et les conditions d'admissibilité. La remise en argent comptant est appliquée au moment de la vente. L'offre n'est pas transférable. Offre valable jusqu'au 30 juin 2024. Cette offre peut faire l'objet de changements ou être annulée sans préavis. ©2024 CNH Industrial America LLC. Tous droits réservés. CNH Capital et New Holland sont des marques déposées aux États-Unis et dans de nombreux autres pays. Elles sont la propriété de CNH Industrial N.V., ses filiales ou des entités avec lesquelles CNH Industrial a conclu des accords de licence.

225309

Les préparatifs pour le transport des bovins

**Le Code de pratiques
pour le soin et la
manipulation des bovins
laitiers révisé a été publié
le 30 mars 2023 et il est
entré en vigueur le
1^{er} avril 2024.**

- La préparation au transport est traitée à la section 6 du Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers (Code). Ces exigences découlent du *Règlement sur la santé des animaux* (partie XII) appliqué par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). En voici un aperçu.

APTITUDE AU TRANSPORT (6.1.1 ET 6.1.2)

L'aptitude au transport de tous les animaux doit être évaluée, avant qu'ils ne soient embarqués, en tenant compte de leur condition et des facteurs de risque qui peuvent nuire à leur capacité de supporter l'embarquement, le transport et le débarquement. Les animaux doivent être en mesure de tolérer le transport jusqu'à destination.

Aucun animal inapte ne doit être transporté sauf pour recevoir des soins sur les conseils d'un médecin vétérinaire et en prenant des dispositions spéciales (voir les directives réglementaires à l'annexe F – Arbre de décision pour le transport). S'il ne peut pas être transporté, un animal inapte doit soit recevoir les soins appropriés, soit être euthanasié, selon la situation.

Les animaux fragilisés ne doivent être transportés que selon des dispositions spéciales et directement vers le lieu approprié le plus proche où ils peuvent recevoir des soins ou être abattus rapidement (sans passer par un marché de vente aux enchères ou un parc de rassemblement (voir les directives réglementaires à l'annexe F – Arbre de décision pour le transport).

Les veaux ne doivent être transportés que s'ils sont en bonne santé (voir l'image sur l'aptitude des veaux au transport, page 15). Le Code précise en outre que les veaux ne doivent être transportés que s'ils ne présentent aucun signe de fièvre ou de maladie et si leur ombilic est cicatrisé et n'est pas infecté (voir les autres directives réglementaires à l'annexe F – Arbre de décision pour le transport). Les veaux sont déjà plus fragiles en raison de leur jeune âge et les transporter lorsqu'ils présentent une des conditions énumérées accentue leur stress et le risque que leur état se détériore lors du transport.



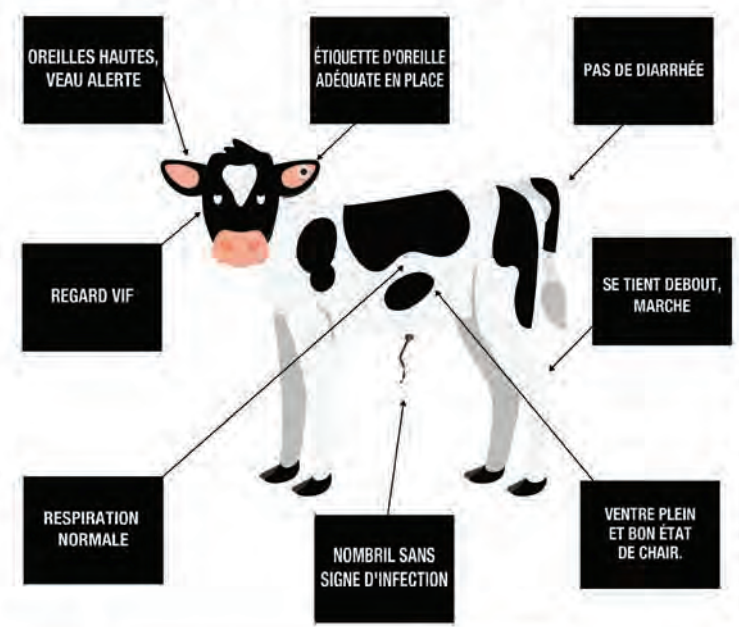
Les veaux de 8 jours ou moins ne doivent être transportés que selon des dispositions spéciales et directement à leur destination (sans passer par un marché de vente aux enchères ou un parc de rassemblement). Cet élément fait d'ailleurs partie du *Règlement sur la santé des animaux* (partie XII) en vigueur depuis février 2020.

La portée du Code se termine une fois que les animaux ont quitté la ferme, mais il est tout de même pertinent de rappeler les nouvelles dispositions du *Règlement sur la santé des animaux* (partie XII) qui touchent le transport. Plus particulièrement, les jeunes ruminants qui ne peuvent pas s'alimenter exclusivement de foin (non sevrés) ne doivent pas être transportés pendant plus de 12 heures (de l'embarquement du premier veau au débarquement du dernier). Après cette durée maximale, les veaux doivent bénéficier d'une période de repos d'au moins 8 heures durant laquelle un aliment et une source d'hydratation sont offerts. Il en va de même pour les animaux fragilisés. Pour ce qui est des bovins adultes, la période sans aliment, eau et repos (AER) est passée de 48 heures à 36 heures.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a publié des infographies et des fiches de renseignements, notamment sur les sujets suivants. Utilisez le code QR à la page 16 pour les consulter.

- Transport d'animaux inaptes ou fragilisés
- Évaluation des boîtes pour le transport
- Transport d'animaux en lactation
- Aptitude au transport des veaux

ASSUREZ-VOUS QUE VOTRE VEAU EST APTE AU TRANSPORT



VÉRIFIEZ CES HUIT POINTS AVANT DE PASSER LA BARRIÈRE

OREILLES HAUTES, VEAU ALERTE

ÉTIQUETTE D'OREILLE ADÉQUATE EN PLACE

PAS DE DIARRHÉE

REGARD VIF

SE TIENT DEBOUT, MARCHE

RESPIRATION NORMALE

NOMBIL SANS SIGNE D'INFECTION

VENTRE PLEIN ET BON ÉTAT DE CHAIR.

REMARQUE

- Les veaux peuvent demeurer sans accès aux aliments, eau et repos pour une période maximale de 12h au cours de laquelle il faut prévenir tout risque de déficit nutritionnel, de déshydratation ou d'épuisement.
- Il peut s'écouler au plus 12 heures entre le début de leur embarquement et la fin de leur débarquement.
- Les veaux de 8 jours et moins ne peuvent être transportés qu'une seule fois et ne peuvent aller à un centre de rassemblement.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE TRANSPORT SANS CRUAUTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX, VISITEZ [INSPECTION.GC.CA/SANSCRUAUTE](https://inspection.gc.ca/sanscruaute)

Agence canadienne d'inspection des aliments

Canadian Food Inspection Agency

Restez au frais!

Fresh Up repose sur trois piliers de la gestion du stress de chaleur :

- ✓ Accompagnement dans la régie
- ✓ Solution nutritionnelle
- ✓ Formulation adaptée

Grâce à toutes ces solutions, Fresh Up aide à anticiper et gérer les risques de stress de chaleur au bon moment et selon vos besoins réels.

Saint-Hyacinthe, Québec | 1-888-236-2474
 StHyacinthe@adm.com | adm.com



224113

PRÉPARATION AU TRANSPORT (6.1.3)

Les producteurs laitiers n'ont pas nécessairement de contrôle sur la durée du transport à venir pour leurs animaux, mais ils peuvent s'assurer que ceux qui quitteront la ferme sont dans un état qui leur permet de tolérer ce transport.

Comme les veaux sont parfois transportés sur de longues distances, une des stratégies pour favoriser un meilleur état à leur arrivée à destination est de leur offrir un repas de lait peu avant leur départ.

Lorsqu'une vache en lactation est transportée, des mesures doivent être prises pour prévenir le risque d'engorgement du pis. Le producteur doit considérer le temps entre la sortie de la ferme et l'arrivée de l'animal à sa destination. Ces mesures peuvent inclure notamment le tarissement

TABLEAU 1 : EXEMPLE DE CALENDRIER DE TARISSEMENT

Jour 1	Traite le matin seulement Passer à une ration à base de fourrage de moins bonne qualité*.
Jour 2	Traite le matin seulement**
Jour 3	Traite le soir seulement
Jour 4	Aucune traite
Jour 5	Dernière traite le matin

* Déplacez la vache du groupe de vaches en lactation vers une autre stalle ou enclos, si possible.

** Les jours comportant seulement des traites du matin peuvent être prolongés si la vache a une production élevée (par exemple, prolonger la traite du matin pendant 4 jours au lieu de 2, ce qui permet le tarissement au jour 7).

Source : Réseau mammitte, 2020.

avant l'expédition de l'animal. Une fiche sur le tarissement des vaches laitières de réforme dans un contexte de forte production et de situation d'urgence a d'ailleurs été produite par le Réseau mammitte. Un extrait de cette fiche est présenté dans le tableau 1. Pour consulter la fiche au complet, utilisez le code QR ci-dessous.

Les Producteurs de bovins du Québec (PBO) ont réalisé un webinaire sur le conditionnement des bovins de réforme avant le transport. Pour le visionner, utilisez le code QR ci-dessous.

ORGANISATION DU TRANSPORT (6.1.4)

Le personnel intervenant dans l'embarquement, le débarquement ou le transport des bovins doit posséder les connaissances et les compétences nécessaires pour mener ces activités conformément au *Règlement sur la santé des animaux*.

EMBARQUEMENT ET DÉBARQUEMENT (6.2)

Les rampes, les passerelles, les couloirs et les marches doivent être conçus, construits, entretenus et utilisés de manière à empêcher l'animal de trébucher, de glisser ou de tomber. L'angle des rampes utilisées pour faire embarquer des animaux dans un véhicule ou pour les en faire débarquer ne doit pas faire plus de 25 degrés.

Les bovins incompatibles doivent être séparés. Cette exigence vise à réduire le risque que les animaux se blessent lors du transport.

En bref, les exigences des préparatifs du transport visent à transporter adéquatement et sécuritairement les bovins qui sont en mesure d'être transportés. Des précautions sont à prendre pour les animaux fragilisés et les veaux notamment. À lire : l'article sur la formation du personnel dans l'édition de juillet/août de la revue.



L'angle des rampes utilisées pour faire embarquer des animaux dans un véhicule ou pour les en faire débarquer ne doit pas faire plus de 25 degrés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Infographies et fiches de l'ACIA sur le transport



Fiche du Réseau mammitte sur le tarissement



Webinaire des PBO sur le conditionnement des bovins de réforme





Pour visionner
le webinaire :



Pour obtenir
le Code complet :



RÉFÉRENCES :

Agence canadienne d'inspection des aliments. *Règlement sur la santé des animaux* partie XII: modification au règlement sur le transport des animaux – Document d'orientation à l'intention des parties réglementées. <https://inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/transport-sans-cruaute/reglement-sur-la-sante-des-animaux-partie-xii/fra/1582126008181/1582126616914>

Agence canadienne d'inspection des aliments. *Directives réglementaires et ressources pour le transport sans cruauté des animaux*. <https://inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/transport-sans-cruaute/directives-et-ressources/fra/1658102689888/1658102690372>

Les Producteurs de bovins du Québec (19 janvier 2024). *Comment conditionner ses bovins à la réforme*. https://www.youtube.com/watch?v=uB-Z_LLmWKs

Le Réseau mammite (aout 2020). *Tarissement des vaches laitières de réforme en période de forte production et en situation d'urgence*. https://lactanet.ca/wp-content/uploads/2022/01/FR_tarissement_PLC_2020FINALAOUT242020.pdf ■

PERFORMANCE ET PRODUCTIVITÉ MAXIMALES

Choisissez les bons équipements pour la saison des foins!



FAUCHEZ ET ÉPARGNEZ

Jusqu'à 5 000\$ à l'achat de certains modèles

FAUCHEUSES ET FAUCHEUSES CONDITIONNEUSES KUHN

Économisez sur certaines faucheuses et faucheuses-conditionneuses neuves KUHN grâce au programme FAUCHEZ et ÉPARGNEZ de Kuhn North America. Visitez votre revendeur local ou notre site Web pour plus de détails et pour recevoir votre coupon.

Machinerie JNG Thériault
Amqui, QC

Centre Agricole
Berthierville, QC
Coaticook, QC
Neuville, QC
Nicolet, QC
Rimouski, QC
Saint-Bruno, QC
Saint-Maurice, QC
Wotton, QC

Les Entreprises R. Raymond
Kiamika, QC

Les Équipements Colpron
Sainte-Martine, QC

Agritibi R.H
Gatineau, QC

Claude Joyal
Lyster, QC

Napierville, QC
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC
Saint-Guillaume, QC
Stanbridge Station, QC

Machineries Horticoles
d'Abitibi
Pouliaries, QC

Service Agro-Mécanique
Saint-Clément, QC
Saint-Pascal, QC

Service Agricole de Beauce
Saint-Georges, QC
Sainte-Marie, QC

Les Équipements R. Marsan
Saint-Esprit, QC

Les Équipements Adrien
Phaneuf

La Durantaye, QC
Saint-Clet, QC
Sainte-Brigide d'Iberville, QC
Shefford, QC
Upton, QC
Victoriaville, QC

Investissez Dans La Qualité
www.kuhn.com



L'offre prend fin le 28 juin 2024



224823

Nouveau guide sur la production de lait au pâturage

- *Produire du lait au pâturage : guide pratique pour l'éleveur biologique*, voilà le titre de ce nouveau document disponible en ligne.

Le guide présente une mise à jour de la gestion des pâturages tant du point de vue scientifique que des

pratiques utilisées par les producteurs de lait biologique de l'Est du Canada.

Les références scientifiques proviennent en général de revues de littérature ou de méta-analyses portant sur les différents aspects du pâturage. Les pratiques illustrées dans ce guide proviennent de références techniques reconnues à travers le monde ainsi que des meilleurs exemples de gestion des pâturages observés au cours de plus de 30 ans de travail sur ce sujet.

Ce guide est adapté aux pratiques du Québec et il s'adresse autant aux producteurs de lait biologique qu'à ceux qui sont en transition ou à toutes personnes s'intéressant à la gestion des pâturages en général. Il présente l'approche du pâturage en bande dans le contexte de la production laitière bio québécoise, soit l'utilisation du pâturage à temps partiel, une pratique qui permet à la vache d'avoir accès à un fourrage conservé et à des concentrés à l'étable tout en ayant une bonne part d'herbe dans la ration.

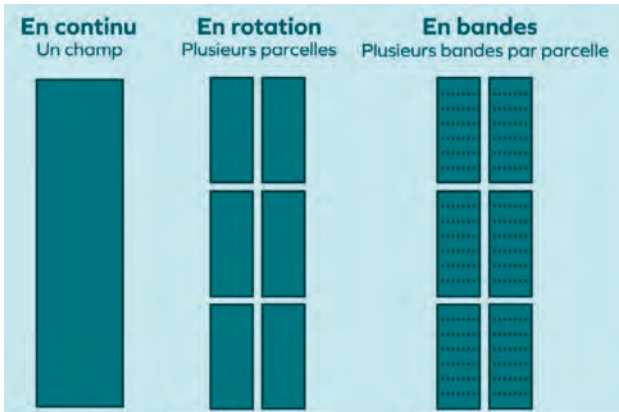
UN APERÇU DU CONTENU DANS LE GUIDE

L'introduction présente les avantages et inconvénients du pâturage autant du point de vue de la santé, du bien-être animal que de l'environnement.

La gestion des pâturages est souvent représentée comme regroupant trois systèmes en un. Chacun est clairement expliqué dans le guide. Dans le système « Production de fourrage », l'objectif de rendement et de qualité doit être omniprésent pour atteindre un coût de production des

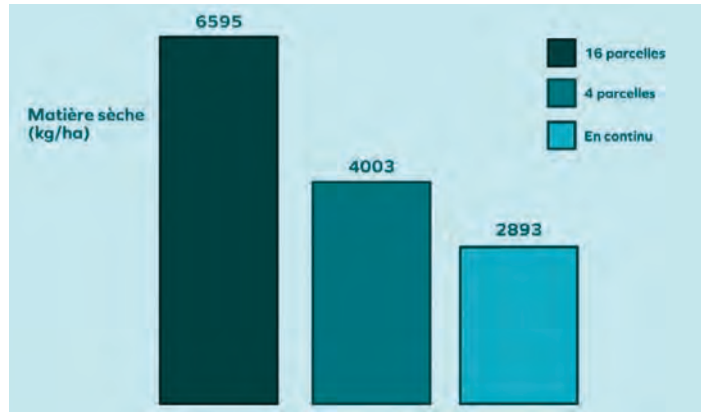


SCHÉMATISATION DES TROIS PRINCIPAUX MODES DE PÂTURAGE



Source : Jean-Louis Peyraud

RENDEMENT DU PÂTURAGE SELON LE MODE DE GESTION EN BANDES, EN ROTATION OU EN CONTINU

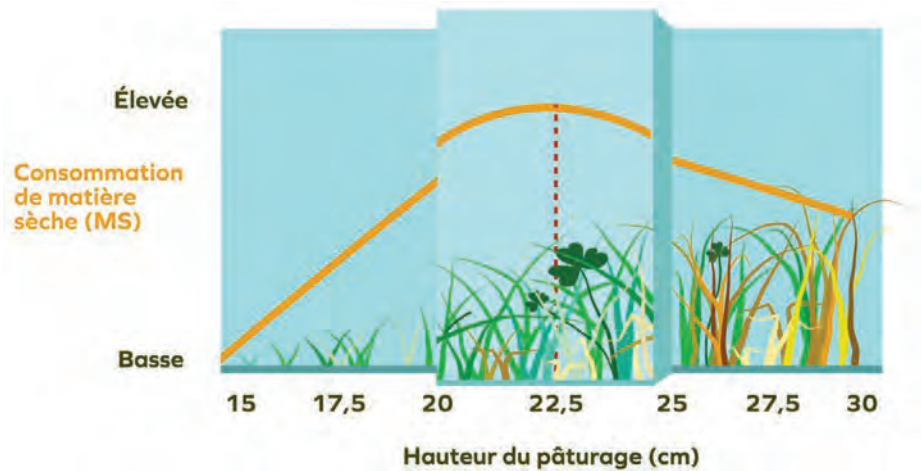


Source : DL Emmick, 2012

fourrages le plus bas que le pâturage le permet. Dans le système « Élevage en plein air », les installations doivent permettre un mouvement efficace ainsi qu'un environnement confortable pour les vaches. Finalement, le système « Alimentation des animaux » doit favoriser une bonne ingestion d'herbe tout en générant des composantes et un niveau de production laitière intéressants.

Le guide présente aussi les adaptations particulières qu'impose l'utilisation d'un robot de traite pour atteindre un nombre de passages élevés au robot tout en favorisant une ingestion d'herbe optimale. Ce chapitre présente les outils d'aide à la décision

HAUTEUR D'HERBE (ÉVALUATION VISUELLE) POUR MAXIMISER L'INGESTION



CHEMIN D'ACCÈS CONSTITUÉ DE CHAUX GROSSIÈRE



Source : Annick Pesant

disponibles pour une gestion des pâturages des plus efficaces.

Le document se termine par une section qui décrit les principales actions requises lorsqu'on souhaite le retour d'un troupeau de vaches laitières au pâturage.

Produire du lait au pâturage : guide pratique pour l'éleveur biologique peut être téléchargé gratuitement à l'aide du code QR ci-contre ou sur la page « Production laitière biologique » de lactanet.ca, section « Guides et outils ». ■

POUR
TÉLÉCHARGER
LE GUIDE





barrières et panneaux robustes
construits pour durer très longtemps.

COMMUNIQUEZ AVEC UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS

Beaudry Équipements Laitier
St-Léonard d'Aston
1.888.399.2403

St-Marc Des Carrières
1.888.399.2403

Laurentides et Lanaudière
1.888.399.2403

Équipements Agricoles C.P.R. Lt
St-Anaclet & Est Du Québec
418.722.6608
Amqui 418.629.4916

Marcel Morissette Inc
Ste-Claire 418.883.3388
St-Victor 1.877.311.338

Beaudry Estrie
Coaticook 819.804.090

Numéro sans frais: 1.800.361.2303
Courriel: info@dairylane.ca
Site web: www.dlsbarnsolutions.ca

Concours Lait'xcellent 2023

■ Le travail accompli par les productrices et producteurs au cours de la dernière année pour obtenir un lait de qualité a été reconnu dans le cadre de l'édition 2023 du concours Lait'xcellent.

LES GAGNANTS DU VOLET EXCELLENCE

Le volet Excellence de ce concours a pour objectif de reconnaître les fermes qui obtiennent les meilleurs résultats en qualité dans chacune des régions ainsi qu'à l'échelle du Québec.

Le nom des gagnants provinciaux de ce volet a été dévoilé le 16 avril dernier :

- **Lait'xcellent Or** : Véronique Lévesque et Réjean Morin, Ferme Morine
 - **Lait'xcellent Argent** : Martin et Jean-Pierre Forcier, Ferme J. P. & M. L. Forcier
 - **Lait'xcellent Bronze** : Daniel et Marc Gagnon, Ferme Gagnonval
- Vous trouverez dans les pages qui suivent une présentation des gagnants de ce volet.

LE VOLET DISTINCTION

Le volet Distinction du concours Lait'xcellent a comme objectif de reconnaître toutes les fermes qui obtiennent de très bons résultats en qualité.

CERTIFICATS TRÈS GRANDE DISTINCTION

Des certificats Très grande distinction ont été remis aux producteurs qui ont obtenu les résultats suivants :

- Bactéries totales : moyenne inférieure à 10 000/ml, aucun résultat supérieur à 30 000/ml
- Cellules somatiques : moyenne inférieure à 150 000/ml, aucun résultat supérieur à 250 000/ml

Le 16 avril, durant l'assemblée générale annuelle des Producteurs de lait du Québec, un tirage au sort de deux bourses de 750 \$ a été effectué parmi les fermes ayant obtenu un certificat Très grande distinction. Les gagnants sont :

- Ferme Belleric inc., Sainte-Hélène-de-Chester
 - Ferme Pelmer inc., Plessisville
- La liste des fermes qui ont reçu un certificat Très grande distinction est publiée à la page 28.

CERTIFICATS GRANDE DISTINCTION

Cette année aussi, des certificats Grande distinction ont été remis aux producteurs qui ont obtenu les résultats suivants :

- Bactéries totales : moyenne inférieure à 25 000/ml, aucun résultat supérieur à 40 000/ml
- Cellules somatiques : moyenne inférieure à 200 000/ml, aucun résultat supérieur à 250 000/ml

VOLET AMÉLIORATION

Le volet Amélioration vise à reconnaître les efforts déployés par les producteurs qui ont connu une bonne amélioration de leurs résultats en qualité.

Pour obtenir un certificat dans ce volet, il faut que

- le pointage de la ferme, calculé avec la formule du volet Excellence, ait augmenté de 20 % par rapport à l'année précédente
- les trois derniers résultats soient conformes en bactéries totales et cellules somatiques

CRITÈRES DE SÉLECTION 2023 POUR LES VOLETS EXCELLENCE, DISTINCTION ET AMÉLIORATION

Les fermes sélectionnées pour le concours Lait'xcellent devaient respecter les critères suivants :

- Le lait ne doit pas avoir été refusé à la ferme.
- Le lait collecté et livré doit en tout temps être exempt d'antiseptiques, d'antibiotiques et d'autres produits chimiques ou biochimiques étrangers à la nature du lait.
- Le lait collecté et livré ne doit en aucun temps être adultéré par l'eau.
- La ferme doit être certifiée par le programme proAction.
- Le producteur doit présenter un minimum de 9 résultats sur 12 analyses mensuelles en cellules somatiques et en bactéries totales.

L'Or pour la Ferme Morine

- La Ferme Morine de Coaticook en Estrie remporte les grands honneurs grâce à une moyenne de 3 750 bactéries totales et de 28 750 cellules somatiques par ml.



On peut dire que Véronique Lévesque et Réjean Morin sont des habitués du concours Lait'xcellent. Ils ont remporté l'Or en 2020 et en 2022 ainsi que l'Argent en 2021.

Leur troupeau compte 65 têtes, dont 35 vaches en lactation. Véronique et Réjean travaillent avec rigueur et passent beaucoup de temps dans l'étable à observer leurs animaux. Leur but n'a jamais été d'être sur le podium de Lait'xcellent. Ils veulent simplement avoir des vaches en santé. « On fait beaucoup de prévention, on n'attend pas que ça vire mal, précise Véronique. Par exemple, on a une vache de 10 ans, Joyce, qui fait facilement des mammites. Ces temps-ci, je lui mets des pansements sur les quatre trayons matin et soir pour diminuer les risques. »

À la Ferme Morine, la qualité du lait, c'est aussi une histoire de famille. Les deux enfants du couple, Frédéric et Jérémie sont très impliqués dans l'entreprise. Frédéric travaille d'ailleurs à temps plein à la ferme depuis l'été passé. « Ça va faire bientôt un an que j'ai terminé mon DEP en production laitière et que j'ai intégré l'entreprise avec mes parents. Ma principale tâche est de faire l'alimentation des vaches et des taures », explique-t-il.

« L'intégration de Frédéric se passe bien. On travaille en équipe, on se parle beaucoup et on partage la même vision pour l'entreprise », ajoute Réjean avant de poursuivre en riant : « C'est sûr que ça nous fait vieillir de voir la relève qui arrive. Mais c'est surtout une grande fierté de voir que la Ferme



Frédéric a terminé ses études en production laitière il y a un an et il travaille maintenant dans l'entreprise à temps plein.

Morine se prépare pour la quatrième génération. »

Véronique et Réjean ont accepté de se lancer dans un nouveau projet cette année. Ils participent au Laboratoire vivant – Lait carboneutre. Pendant 5 ans, des projets de recherche vont être réalisés à leur ferme. « On a accepté l'invitation des Producteurs de lait du Québec parce qu'on veut laisser à notre relève une entreprise en bonne santé globale. On ne veut pas juste qu'elle soit prospère financièrement,

on veut qu'elle le soit aussi pour ce qui est de l'environnement et du bien-être animal », mentionne Véronique.

Ce quatrième Lait'xcellent les incite à poursuivre leur travail remarquable. « Je pense qu'on a trouvé notre recette gagnante. On ne la changera pas. Ça nous encourage à transmettre d'une manière positive notre vision à cette nouvelle ère de jeunesse qui s'en vient avec nous sur la ferme », conclut Véronique. ■

« C'est sûr que ça nous fait vieillir de voir la relève qui arrive. Mais c'est surtout une grande fierté de voir que la Ferme Morine se prépare pour la quatrième génération. »

L'Argent pour la Ferme J. P. & M. L. Forcier

- La Ferme J. P. & M. L. Forcier de Saint-Louis en Montérégie-Est obtient Lait'xcellent Argent grâce à une moyenne de 4 000 bactéries totales et 34 833 cellules somatiques par ml.

Martin (à droite) en compagnie de son père, Jean-Pierre, et de Mathis, un de ses fils.

Martin et son père Jean-Pierre Forcier ont 52 vaches en lactation qui sont logées dans une étable robotisée depuis 2019. C'est la deuxième année consécutive qu'ils remportent Lait'xcellent Argent. « Deux années de suite, c'est assez exceptionnel! Je voyais que nos résultats étaient bons, alors j'ai mis un effort supplémentaire. Mais gagner un prix n'est pas un objectif. On ne s'investit pas dans le Concours au détriment de notre santé », explique Martin.

Le producteur entretient sa ferme avec beaucoup de rigueur et de minutie. « Ce sont les détails qui font une différence », indique-t-il. Martin gratte les logettes plusieurs fois par jour et il est très présent dans l'étable. C'est aussi important pour lui de faire un suivi serré de la santé de chaque vache grâce aux données qu'il obtient durant la traite et aux visites vétérinaires qui ont lieu toutes les deux semaines. « J'ai une routine assez rigoureuse aussi pour le nettoyage du robot », ajoute-t-il.

Pour l'aider, il peut compter sur son père Jean-Pierre, sa conjointe et ses enfants. L'entreprise est d'ailleurs en pleine croissance et Martin a de beaux projets. « J'ai trois fils et la relève est assurée. On ne sait pas quand la relève arrivera, dit-il, mais on achète du quota presque chaque mois. Le but



Le troupeau est logé dans une étable avec traite robotisée depuis 2019.



La robotisation de la ferme me permet de combiner deux passions: le soin des animaux avec le contrôle numérique et l'automatisation.

est de faire croître l'entreprise et de maximiser le robot. »

Martin a travaillé à l'extérieur de la ferme comme machiniste avant d'avoir l'occasion de rejoindre son père au sein de l'entreprise familiale en 2014. Il a trouvé en l'agriculture un métier à son image. Il explique: « La robotisation de la ferme me permet de combiner deux passions: le soin des animaux avec le contrôle numérique et l'automatisation. »

Il poursuit: « J'ai aussi pu transférer beaucoup de mes connaissances de mon métier de machiniste dans la ferme. Je me suis équipé pour être capable de fabriquer moi-même des pièces pour le robot et le parc de machineries. Ça me permet d'être plus autonome quand l'équipement brise. »

La construction du nouveau bâtiment de la ferme et le passage de la stabulation entravée à la stabulation libre ont apporté beaucoup de défis, mais aujourd'hui Martin ne reviendrait pas en arrière: « Je suis fier que la ferme progresse. Ça rend mon père heureux aussi. On a de beaux chiffres autant du côté des animaux que du côté financier. On met beaucoup d'efforts et c'est le fun d'être reconnu par un prix. Ça vient confirmer qu'on fait du bon travail », dit-il. ■



Martin et Jean-Pierre ont amorcé la conception de leur bâtiment en 2016. Deux ans plus tard, la construction a commencé. Et en mai 2019, les premières vaches se rendaient au robot.

La Ferme Gagnonval reçoit le Bronze

La Ferme Gagnonval de Sainte-Hénédiine en
Chaudière-Appalaches-Sud remporte Lait'xcellent Bronze
grâce à une moyenne de 4 083 bactéries totales et de
34 583 cellules somatiques par ml.

Daniel et Marc Gagnon.

Marc et Daniel Gagnon ont une trentaine de vaches en lactation et 100 acres de culture. Ils sont frères et partenaires en affaires depuis 30 ans. « Daniel s'occupe de la gestion du troupeau et de la comptabilité, et moi, de la mécanique, des cultures et de notre érablière », précise Marc. Les deux frères font toutefois régulièrement la traite ensemble. C'est un moment privilégié où ils prennent le temps d'échanger. Marc explique : « C'est

important de garder toujours une certaine communication. Quand on a des projets ou des idées, on en discute et on prend des décisions ensemble dans le respect. À deux, on évolue plus vite que tout seul. »

Pour eux, la qualité du lait se joue dans les détails. La génétique, l'alimentation, leur présence régulière dans l'étable et le bien-être des vaches sont des éléments clés. Marc et Daniel ont aussi à cœur d'innover et d'essayer

« On lit et on s'informe beaucoup pour se tenir à jour. Ce que tu as appris aujourd'hui ne sera peut-être plus bon demain. »



Une partie du troupeau est logée dans une étable froide adjacente au bâtiment principal.



Daniel a repris la ferme familiale en 1985. Marc s'est joint à lui 9 ans plus tard.

de nouvelles façons de faire. « On lit et on s'informe beaucoup pour se tenir à jour. Ça évolue vite! Ce que tu as appris aujourd'hui ne sera peut-être plus bon demain », lance Daniel.

Ils se sont également entourés d'un médecin vétérinaire, de conseillers en alimentation et d'un représentant en service-conseil du CIAQ en qui ils ont confiance. « Ils sont à l'écoute de nos besoins, dit Marc, et ils nous disent la vérité. C'est sûr que ça prend de l'ouverture de notre côté, mais c'est comme ça qu'on s'améliore. »

Il y a 30 ans, les producteurs ont construit une étable froide où est logée une partie de leur troupeau. « C'est une étable solaire construite avec des panneaux de fibre de verre translucide. On garde un enclos au bout pour les vaches tarées. Elles vont y marcher pendant 1 mois ou 1 mois et demi par lactation. Ça prend beaucoup de surveillance, mais c'est important pour nous de faire marcher nos vaches. Ça leur permet d'exprimer leur caractère », dit Daniel.

Marc et Daniel ont reçu plusieurs fois des certificats Très grande distinction dans les dernières années, mais c'est la première fois qu'ils remportent un Lait'xcellent. « C'est sûr qu'on est fiers. Ça nous rend heureux. On met tellement d'énergie pour garder nos animaux propres et en santé. On est aussi en fin de carrière, alors c'est un bel hommage pour nous de recevoir un prix. » ■

CONCOURS LAIT'XCELLENT 2023 • LISTE DES GAGNANTS D'UN CERTIFICAT

TRÈS GRANDE DISTINCTION

En 2023, ces fermes ont obtenu une moyenne de bactéries totales inférieure à 10 000/ml et aucun résultat supérieur à 30 000/ml ainsi qu'une moyenne en cellules somatiques inférieure à 150 000/ml et aucun résultat supérieur à 250 000/ml.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Ferme Médosyl inc.
Laverlochère

Ferme Carpentier et Fils inc.
Béarn

9327-6335 Québec inc.
Latulipe

9356-7824 Québec inc.
(Ferme JMA Gauthier)
Lorrainville

Ferme Macten SENC
Macamic

Ferme Valsy inc.
Fabre

Ferme laitière Ste-Anne SENC
Roquemaure

La Belle Mine (Danny Lafond)
Saint-Bruno-de-Guigues

BAS-SAINT-LAURENT

Pelletier Patrice
Kamouraska

Ferme Jolipré Holstein inc.
Saint-Moïse

Ferme Hirondelle Sainte-Hélène inc.
Sainte-Hélène

Ferme J.S. Lamonde inc.
Sainte-Hélène

Ferme M.P. Morissette inc.
Cacouna

Ferme Rotaly enr.
Sainte-Hélène

Ferme R.C. Truchon et Fils inc.
Matane

Ferme Hudon & Fils inc.
Saint-Anaclet

Ferme Johanois inc.
Saint-Jean-de-Dieu

Ferme Jym inc.
Kamouraska

Ferme L.D. Côté inc.
Saint-Éloi

Ferme GG inc.
Rivière-Ouelle

Ferme Bernel inc.
Saint-Jean-de-Dieu

Ferme J.P.S. Desjardins inc.
Saint-Arsène

Ferme des Lebel 2011 inc.
Saint-Fabien

9074-5837 Québec inc.
(Ferme Rodemsay)
Sayabec

Ferme Nicodia inc.
Sainte-Rita

Ferme Klosterhos inc.
Rivière-Ouelle

Ferme J.C.P. Ruest Itée
Saint-Anaclet

Ferme de la Plaine Holstein inc.
L'Isle-Verte

Ferme Pocatoise Itée
La Pocatière

Ferme Yvon Lévesque & Fils SENC
Saint-Gabriel-de-Rimouski

Ferme Tremaro inc.
La Pocatière

Ferme Rioloit (1999) inc.
Saint-Jean-de-Dieu

Ferme Jean-Baptiste Lepage & Fils inc.
Rimouski

Ferme Patro & Fils 2010 inc.
Saint-Jean-de-Dieu

Ferme Lecy (2012) inc.
Mont-Carmel

Ferme Matalik inc.
Causapsca

Ferme Lebel Bernard (1990) inc.
Saint-Arsène

Ferme Vert D'Or inc.
Sainte-Hélène

Ferme Macpès enr.
Saint-Narcisse-de-Rimouski

Ferme Berlande inc.
Biencourt

Ferme Drahoka inc.
Kamouraska

Ferme Laifort inc.
Saint-Moïse

Ferme Bruloise SENC
Saint-Bruno-de-Kamouraska

Ferme Lait Gagnon inc.
Rimouski

Lévesque Reynold
Saint-Paul-de-la-Croix

Ferme Matalac enr.
Val-Brillant

Ferme Jendro inc.
Rimouski

Ferme Saumonière enr.
Saint-Onésime-d'Ixworth

Ferme Jerrey inc.
Val-Brillant

Ferme Mon Rocher (2010) inc.
Saint-Éloi

Ferme J. & A. Rioux inc.
Saint-Éloi

Ferme Simard (2012) inc.
Rivière-Ouelle

Ferme Lebel et Fils SENC
Rivière-Ouelle

Ferme Pierrelac inc.
Mont-Carmel

Ferme Falika inc.
Mont-Carmel

9176-3607 Québec inc.
Saint-Gabriel-de-Rimouski

Ferme Bernard Perreault et Fils (2004) inc.
Sainte-Angèle-de-Méric

Ferme Denijos inc.
Saint-Cyprien

Ferme Paradis des Côtes inc.
Kamouraska

Roy Réal
Saint-Épiphane

Norbert Drapeau
Sainte-Hélène

Ferme R. & N. Malenfant inc.
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup

Ferme Sudri inc.
Rivière-Ouelle

Ferme Roy & Fils inc.
Pohénégamook

9150-4050 Québec inc.
Saint-Ulric

Ferme des Basses Terres inc.
Saint-Pascal

Ferme Léonard Gagné et Fils inc.
Sainte-Luce

Ferme Jean-Yves Lamarre inc.
Saint-Léandre

Ferme Vie-Belle inc.
Matane

Morin Guy
Packington

Ferme Édital inc.
Saint-Pascal

Ferme D.R. Côté inc.
Saint-Fabien

Ferme Duparc ltée
Sainte-Luce

Ferme Martin Paul inc.
Price

9111-1971 Québec inc.
Témiscouata-sur-le-Lac

Ferme Laprairie inc.
Saint-Fabien

Ferme Dupotier (1999) inc.
Saint-Donat-de-Rimouski

Ferme Beauflavie inc.
Sainte-Flavie

Ferme Alegaric inc.
Saint-Arsène

Ferme H.R. Bélanger
Saint-Modeste

Ferme Olival inc.
Saint-Damase

Ferme Lubéric inc.
Rivière-Ouelle

CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD

Ferme Roémax inc.
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

Ferme Rivière Portneuf enr.
Pont-Rouge

Ferme Perron et Fils SENC
Sacré-Cœur

Ferme Anse-Creuse inc.
Sacré-Cœur

Ferme Gropère inc.
Sacré-Cœur

Ferme Louigy inc.
Saint-Casimir

Ferme Léo Jacobs et Fils inc.
Cap-Santé

Ferme Gillo
Pont-Rouge

Luc Richard
Pont-Rouge

Ferme Comaro inc.
Pont-Rouge

Ferme R & R Delisle SENC
Rivière-à-Pierre

Ferme Geno inc.
Saint-Marc-des-Carières

Ferme Marieclaire inc.
Québec

CENTRE-DU-QUÉBEC

Ferme Rayflor inc.
Bécancour

Ferme Ruelys inc.
Sainte-Sophie-d'Halifax

Ferme Montplaisir inc.
Bécancour

Ferme Roland Caron inc.
Laurierville

Ferme Brunner (2016) inc.
Sainte-Monique

Ferme Damibert SENC
Sainte-Françoise

Ferme Lima SENC
Sainte-Perpétue

Ferme Belleric inc.
Sainte-Hélène-de-Chester

Ferme Achhammer 1999 inc.
Saint-Zéphirin-de-Courval

Ferme Centvin inc.
Saint-Léonard-d'Aston

Ferme Bélaro inc.
Princeville

**Ferme Rochalain inc. &
Ferme Malabel inc.**
Saint-Albert

Ferme Zérini SENC
Saint-Zéphirin-de-Courval

Ferme Dominal inc.
Kingsey Falls

Ferme Gourd'Or SENC
Inverness

Desbuttes Holstein inc.
Ham-Nord

Romarc Holsteins inc.
Plessisville

9050-3913 Québec inc.
Princeville

Ferme Renely (2009) inc.
Sainte-Monique

Ferme Marifrac inc.
Saint-Norbert d'Arthabaska

Ferme Duvalon inc.
Chesterville

Ferme P.E.R.U.S. inc.
Parisville

Ferme Schmucky inc.
Victoriaville

Ferme Androise inc.
Chesterville

Ferme Louis Yves 2006 inc.
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Ferme Benjo (2003) inc.
Saint-Zéphirin-de-Courval

Ferme Nollard 2012 inc.
Sainte-Brigitte-des-Saults

Ferme Metzger inc.
Saint-Cyrille-de-Wendover

Ferme Deslu inc.
Chesterville

Duffy James E.W.
Durham-Sud

Ferme Ombre du Clocher inc.
Sainte-Cécile-de-Lévrard

Ferme Badat 2016 inc.
Kingsey Falls

Ferme Bellevue et Fils inc.
Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Ferme Jacmo inc.
Sainte-Sophie-de-Lévrard

Ferme Greuter inc.
La Visitation

Ferme Pelmer inc.
Plessisville

Ferme Durrer inc.
Bécancour

Ferme Francelin inc.
Saint-Albert

Ferme Paumar inc.
Laurierville

Ferme Jumo inc.
Tingwick

Ferme Irma Pur inc.
Saint-Albert

Ferme Decan inc.
Tingwick

Ferme L.M. St-Germain inc.
Sainte-Brigitte-des-Saults

Ferme F & Y (2013) inc.
Saint-Elphège

Olivier Lavallée-Fleury
L'Avenir

Ferme Mylanve inc.
Tingwick

Ferme Dave Tourigny inc.
Saint-Germain-de-Grantham

Ferme Micha inc.
Laurierville

CHAUDIÈRE-APPALACHES-NORD

Ferme Bilogo 2010 inc.
Saint-Léon-de-Standon

Ferme Macy inc.
Saint-Raphaël

Breu Karl et Theres Fuchs
Lotbinière

Ferme Dupless inc.
Saint-Jean-Port-Joli

Ferme Champagne & Frères inc.
Sainte-Agathe-de-Lotbinière

Ferme Belfleur 2008 inc.
Honfleur

Ferme Valviro inc.
Saint-Vallier

Ferme Blais Joseph-Aimé inc.
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Ferme Raymond Bilodeau inc.
Saint-Michel-de-Bellechasse

Ferme Lacroix Arthur ltée
Saint-Michel-de-Bellechasse

**Ferme Beaumont Bertrand
& Réal enr.**
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

Ferme Seigneuriale Gagné inc.
Cap-Saint-Ignace

Ferme Sylvain inc.
Saint-Michel-de-Bellechasse

**Ferme Claude Dupont &
Diane Bouchard SENC**
Saint-Pamphile

9426-9214 Québec inc.
Saint-Aubert

Ferme Philmon inc.
Saint-Philémon

Ferme Jeanniestar inc.
Saint-Charles

Ferme Valait de Cœur inc.
La Durantaye

Ferme Réjo & Fils inc.
Honfleur

Ferme Pascal Laverdière SENC
Saint-Nérée-de-Bellechasse

Ferme Yvan Lessard inc.
Saint-Anselme

Ferme de la Route inc.
Sainte-Agathe-de-Lotbinière

Ferme laitière Mathilde inc.
Saint-Édouard-de-Lotbinière

Ferme Augure inc.
Leclercville

Ferme OursTeam inc.
Saint-Flavien

Ferme R.D. Hince inc.
Saint-Léon-de-Standon

Ferme J.B.J. Duval inc.
Saint-Roch-des-Aulnaies

Ferme Litan inc.
Sainte-Claire

Ferme Joselito inc.
Saint-Sylvestre

Ferme Northstock inc.
Lotbinière

Chouinard Sylvain
Saint-Aubert

9316-0554 Québec inc.
Saint-Michel-de-Bellechasse

Ferme Roni Dion enr. (SENC)
Saint-Gervais

WillRoy Holstein inc.
Lotbinière

Ferme du Rocher (2016) inc.
Sainte-Louise

Ferme Marica (2005) inc.
L'Islet

Ferme Durantaye 1830 inc.
La Durantaye

Ferme Laitourneau inc.
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

Ferme Riter (2010) inc.
Saint-Sylvestre

Ferme des Frères Charest SENC
Dosquet

Ferme Damibel inc.
Saint-Gervais

Ferme Belfast Holstein inc.
Saint-Patrice-de-Beaurivage

Ferme Marinale SENC
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Ferme Carlin inc.
Lévis

Ferme Benoit & Liette inc.
Saint-Gervais

Labrecque Pierre
Saint-Nérée-de-Bellechasse

Ferme Laitmonde inc.
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

Ferme Giresim inc.
Saint-Charles-de-Bellechasse

Ferme Lait Charest inc.
Saint-Flavien

Ferme GS Martineau SENC
Sainte-Agathe-de-Lotbinière

Ferme Audet & Frères inc.
Honfleur

Ferme Vaudreuil SENC
Lotbinière

Ferme Lactive inc.
Saint-Sylvestre

Ferme M.F. Lantagne inc.
Saint-Gervais

Ferme Marnipel SENC
Sainte-Louise

Ferme Jeco inc.
Saint-Michel

Ferme Rejori inc.
Saint-Anselme

Ferme Chamfleuri snc
Saint-Édouard

Ferme Toutcourt SENC
Saint-Agapit

Ferme Maguila inc.
Saint-Charles

Ferme Sika SENC
Saint-Charles

Ferme Berthier-sur-Mer inc.
Berthier-sur-Mer

Delapaix Holstein inc.
Saint-Michel

Ferme Laré Holstein inc.
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud

CHAUDIÈRE-APPALACHES-SUD

Ferme du Bras inc.
Saint-Isidore

Ferme SAR 2019 inc.
Saint-Éphrem-de-Beauce

400 Ferme Chabot inc.
Saint-Bernard

Martin & Renaud Boutin inc.
Saint-Georges

Ferme Bourgival inc.
Sainte-Hénédine

Ferme Drapeau et Fils
Sainte-Praxède

Ferme Lebel G.M. inc.
Sainte-Justine

Ferme Yvon Giguère inc.
Scott

Ferme Rodrigue Marcmel inc.
Saint-Jean-de-Brébeuf

9176-8952 Québec inc.
Sainte-Rose-de-Watford

Ferme Alexandre Martineau inc.
Saint-Adrien-d'Irlande

Ferme Vicain SENC
Saint-Éphrem-de-Beauce

Ferme Magico inc.
Saint-Jules-de-Beauce

Ferme Profusion Lait inc.
Saint-Bernard

Ferme Berlyngo inc.
Saint-Simon-les-Mines

Ferme Marijo inc.
Sainte-Marie

Ferme Lacolline St-Martin
Saint-Martin

Ferme Carolait inc.
Saint-Évariste-de-Forsyth

Ferme Délia SENC
Saint-Éphrem-de-Beauce

Roy Réal & Fils inc.
Saint-Georges

Ferme 3 Chemins inc.
Saint-Bernard

Ferme Paré & Fils inc.
Saint-Jules

Chanylag inc.
Saint-Isidore

Les Fermes L.C.E. inc.
Saint-Gédéon

Ferme Panorama SENC
Saint-Elzéar

Les Fermes Turmel inc.
Sainte-Marie

Ferme Bissonnière SENC
Sainte-Hénédine

Ferme Duhibou inc.
Saint-Lambert-de-Lauzon

Ferme Julien Roy inc.
Adstock

Ferme du Lac Aylmer SENC
Disraeli

Ferme Rock Côté inc.
Thetford Mines

Ferme Franick inc.
Saint-Isidore

Ferme Trachy Michel inc.
Sainte-Marguerite

Ferme Bélan Holstein inc.
Saint-Victor

Ferme Vilda inc.
Saint-Côme-Linière

Marceau Yvon
Saint-Magloire

Ferme Brindherbe inc.
Saint-Elzéar

Ferme Milvie enr.
Saint-Benoît-Labre

Ferme Maulie et filles SENC
Saint-Camille-de-Lellis

Ferme Gitalie inc.
Saint-Georges

Ferme Verdelaît inc.
Sainte-Hénédine

Ferme M.C.P. SENC
Saint-Georges

Ferme Gimar SENC
Saint-Jules

Ferme Bosite enr.
Saint-Évariste-de-Forsyth

Ferme au Crépuscule inc.
Sainte-Marguerite

Ferme MartiGo inc.
Irlande

Luc Lachance
Saint-Gédéon

Ferme Hululu inc.
Saint-Isidore

Ferme Rehel inc.
Saint-Bernard

Ferme Gaston Jacques inc.
Adstock

ESTRIE

Ferme Taly SENC
Saint-Malo

Ferme Jovigny inc.
Nantes

Hodgdale Farm inc.
Ulverton

Ferme Rogguva enr.
Stanstead

McKinven Callum
Canton-de-Hatley

Ferme Javie inc.
Wotton

Ferme Turcotte enr.
Dudswell

**Centre d'initiatives en agriculture
(CIARC)**
Coaticook

Ferme Fontaina SENC
Saint-Malo

Ferme Filiale St-Ludger inc.
Saint-Ludger

Ferme Kaeslin & Fils
Sainte-Edwidge-de-Clifton

Teebrook Farm enr.
Kingsbury

Ferme L Roy inc.
Coaticook

Ferme Ashby et Giroux inc.
Coaticook

Ferme Caudette (2015) inc.
Wotton

Ferme Julien Lévesque et Fils inc.
Coaticook

Ferme Ancestrale RB inc.
East Hereford

Ferme Agri MR inc.
Lac-Drolet

Ferme du Lac d'Argent enr.
Dudswell

Ferme Hivert et Fils inc.
Compton

Ferme Roghy inc.
Compton

Boisvert Yves
Westbury

Ferme Melboro Holstein inc.
Cleveland

Ferme Genoit Pro-Lait inc.
Saint-Ludger

Ferme Ducurve inc.
Sainte-Cécile-de-Whitton

Ferme Dejary inc.
Coaticook

Ferme Lison inc.
Audet

Ferme Chami SENC
Saint-Isidore-de-Clifton

S. & A. Hatch Farm
Ayer's Cliff

Ferme Maluval SENC
Saint-Adrien

Les Fermes Coddington inc.
Melbourne

Ferme d'Améric SENC
Sainte-Edwidge-de-Clifton

Ferme Kajo SENC
Coaticook

Ferme Donold Lapointe et Fils inc.
Lambton

Ferme des Miracles enr.
Bonsecours

Ferme Jean Berli 03 inc.
Audet

Ferme Roulac Holstein inc.
Saint-Georges-de-Windsor

Ferme Marjo enr.
Saint-Joseph-de-Ham-Sud

Ferme Fontaine de Jouvence inc.
Sainte-Edwidge-de-Clifton

Ferme Perio inc.
Wotton

Jesse Quinlan
Canton d'Orford

Island Brook Ayrshires
Cookshire-Eaton

GASPÉSIE-LES ÎLES

Ferme Capino SENC
Caplan

LANAUDIÈRE

Ferme Dalmarke
Sainte-Marie-Salomé

Ferme Karibel inc.
Saint-Paul

Ferme J.G.M. Bouvier (2012) inc.
Saint-Ambroise-de-Kildare

La Ferme Cheveret inc.
Saint-Ambroise-de-Kildare

Ferme J. Bérard inc.
Saint-Barthélemy

MAURICIE

Ferme Le Bourgeois inc.
Saint-Maurice

Ferme Pierlie SENC
Saint-Adelphe

Ferme Fran-Claud inc.
Saint-Paulin

Ferme Fertilyls inc.
Sainte-Thècle

Ferme Cossette Michel inc.
Saint-Narcisse

Danastar Holstein SENC
Saint-Léon-le-Grand

Ferme Verena SENC
Saint-Stanislas

Ferme Besson & Fils inc.
Sainte-Genève-de-Batiscan

Ferme Bermont enr.
Sainte-Angèle-de-Prémont

Ferme Vertefeuille 2000 inc.
Maskinongé

Ferme SSK7 inc.
Saint-Maurice

Ferme Pré-Joanne (2012) inc.
Saint-Léon-le-Grand

Ferme Montambault-Tessier enr.
Saint-Adelphe

Ferme Myolait inc.
Saint-Justin

Ferme Lysem SENC
Saint-Sévère

Ferme Desymo inc.
Proulxville

3099-2432 Québec inc.
Trois-Rivières

Ferme Franvi enr.
Yamachiche

Trudel Normand
Saint-Séverin

Ferme Pinsonneault inc.
Saint-Maurice

MONTRÉGIE-EST

Ferme de la Carrière inc.
Upton

Les Fermes Rosaire Bienvenu inc.
Upton

Ferme Beljagar inc.
Acton Vale

Ferme Maskita
Saint-Hyacinthe

Ferme André Fournier enr.
Saint-Hyacinthe

Ferme M.G. Lévesque & Fils inc.
Ange-Gardien

Ferme Réjosica SENC
Saint-Pie-de-Bagot

Ferme D.D. inc.
Waterloo

Ferme Collette & Fils inc.
Saint-Antoine-sur-Richelieu

Ferme Janibert inc.
Ange-Gardien

Ferme Scovi SENC
Saint-Alphonse

Ferme Labrise inc.
Saint-Césaire

Ferme Ala-Din inc.
Saint-Théodore-d'Acton

Ferme Michel Rainville et Fils SENC
Saint-Liboire

Ferme Brown Heaven SENC
Verchères

Ferme R & R Duhamel inc.
Bedford

**Ferme Dominic et
Marie Choquette enr.**
Béthanie

Ferme Maxima SENC
Marieville

Ferme Bertrand Rochat inc.
Saint-Césaire

Ferme Verdard SENC
Saint-Jean-Baptiste

Ferme Romili inc.
Saint-Damase

Ferme M.A. Palardy inc.
Calixa-Lavallée

**Ferme laitière Noiseux/
9253-0864 Québec inc.**
Dunham

Ferme Cerpolaït SENC
Saint-Aimé

Ferme Belgo 2012 inc.
Acton Vale

Ferme Noeriv inc.
Saint-Valérien

Ferme Pierre Laflamme et Fils
Saint-Hyacinthe

Ferme Lijonor 2012 inc.
Acton Vale

Ferme Mercury inc.
Ange-Gardien

Beauregard Martin
La Présentation

Ferme Lachlo inc.
Saint-Gérard-Majella

Ferme Chayane inc.
Saint-Dominique

Ferme Milaitroy SENC
Saint-Robert

Ferme Clodlyn inc.
Saint-Pie

Ferme Beauvide inc.
Sainte-Angèle-de-Monnoir

Ferme Techno-Lait SENC
Saint-Nazaire-d'Acton

Ferme S. J. Chicoine inc.
Upton

Ferme Triangle d'Or SENC
Farnham

Ferme M. Lussier inc.
Ange-Gardien

Ferme Beaudry et Fils inc.
Saint-Valérien

Ferme Hugo inc.
Saint-Hugues

Ferme J.G.L. Rainville inc.
Marieville

MONTÉRÉGIE-OUEST

Ferme E. Fankhauser inc.
Saint-Sébastien

Ferme Estermann inc.
Dundee

Ferme D.G. Bourdeau inc.
Havelock

Ferme des Frontières SENC
Lacolle

Ferme des Murailles inc.
Saint-Alexandre

Ferme Vaudal inc.
Vaudreuil-Dorion

Ferme Charlesview inc.
Saint-Anicet

Ferme Dupras et Bourdeau SENC
Elgin

3104-1189 Québec inc.
Hinchinbrooke

Fermes Ridgewold SENC
Très-Saint-Sacrement

Ferme Van Agtmael inc.
Sabrevois

Ferme Lalonde & Fils des Cèdres SENC
Les Cèdres

Tolhurst Farm inc.
Très-Saint-Sacrement

Ferme J.G. Raymond & Fils inc.
Saint-Alexandre

La Terre du P'Tit Rang inc.
Beauharnois

Ferme Iceberg (2006) inc.
Saint-Stanislas-de-Kostka

Ferme Bayel inc.
Saint-Isidore

Ferme Guyette et Fils enr.
Saint-Clet

Pilon Denis
Sainte-Martine

Sproule Donald LLOYD
Ormstown

Ferme Roystein inc.
Saint-Alexandre

Ferme Noël et Gaétan Bourdeau inc.
Sainte-Clotilde

Ferme Bri-Mer inc.
Sainte-Barbe

Lemavie SENC
Rigaud

Ferme Gérardor enr.
Noyan

Ferme N.C. Amessee SENC
Salaberry-de-Valleyfield

N&B Simpson Farms inc.
Ormstown

Elm Banks Farms Ltd
Howick

9206-6745 Québec inc.
Saint-Étienne-de-Beauharnois

Lamb Brian & Neil
Hemmingford

Ferme Syslic enr.
Sainte-Justine-de-Newton

Ashley Cameron
Ormstown

Ferme Bella Holstein inc.
Saint-Chrysostome

Ferme D.L. Methé inc.
Henryville

Lost Nation Farms SENC
Huntingdon

Ferme Poirier A.L. enr. SENC
Saint-Blaise-sur-Richelieu

Ferme Bernhard & Fils inc.
Sainte-Brigide

Les Fermes Kellcrest ltée
Très-Saint-Sacrement

Hazelburn Farms
Elgin

OUTAOUAIS-LAURENTIDES

Michel Paiement
Mirabel

O'Sullivan Claude
Mirabel

Ferme Okalac inc.
Oka

Ferme Okadale inc.
Oka

Ferme M.G. Proulx inc.
Saint-Placide

Les Fermes Mapleburn enr.
Brownsburg-Chatham

Ferme du Campus MacDonald
Sainte-Anne-de-Bellevue

Ferme Prud'Homme et Fils SENC
Saint-Eustache

Howard Larry
Shawville

Ferme Mystique SENC
Mirabel

Ferme St-Onge SENC
Bois-Franc

Ferme R. Lapointe Fils inc.
Egan-Sud

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Ferme Marica enr.
Jonquière

Ferme Villemieux SENC
Chicoutimi

Ferme Louis Martel et Fils inc.
Hébertville

Ferme Raylyne
Saint-Gédéon

Dufour Roberto
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Ferme Gilles et David Lapointe SENC
Jonquière

Ferme Dominique Gagné
L'Anse-Saint-Jean

Ferme du Clan Gagnon inc.
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Ferme Flober inc.
Métabetchouan-Lac-à-la-Croix

Ferme Munger C.J.R.D. inc.
Laterrière

Ferme Boily SENC
Saint-Bruno

Ferme Régal inc.
Saint-Bruno

Ferme Duchesne Holstein inc.
Chicoutimi

Ferme Jonqual
Jonquière

Ferme Forthéro inc.
Saint-Félicien

Ferme J.D.N. Pelletier inc.
Hébertville

Ferme Tresy inc.
Shipshaw

Ferme Beauregard
Normandin

Ferme Janijack SENC
Petit-Saguenay

Ben Ferme Ayrshire 2000 inc.
Hébertville

9077-6022 Québec inc.
(Ferme Laterrière)
Laterrière

Ferme Laro-Coin inc.
Chambord

Ferme Harvey et Frères inc.
Alma

LE DUO GAGNANT POUR PROTÉGER ET DISTRIBUER LE LAIT

MUELLER



ÉCRAN TACTILE DE 7 PO



PROTÉGEZ VOTRE LAIT ET AYEZ LA PAIX D'ESPRIT

Vous voulez un **ÉQUIPEMENT DE RÉFRIGÉRATION** de qualité pour stocker votre source de revenus? Les réservoirs à lait **MUELLER** fixent la norme de qualité.

LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'ALIMENTATION POUR LES VEAUX!

URBAN ALMA PRO permet de distribuer du lait cru et du lactoreplaceur. Reconnu pour sa fiabilité et sa précision, il assurera une bonne alimentation de votre élevage adapté à vos besoins.

Les productions supérieures

Productions acceptées en **JANVIER 2024** ayant une MCR cumulative de **1 090 ET PLUS** • L'espace disponible ne nous permet pas toujours de publier tous les records de 1 090 et plus de MCR cumulative • Seuls les résultats qui répondent aux critères du Réseau laitier canadien sont ici publiés • Lactation sur une base de 305 jours • Le nom du taureau (père de l'animal) est généralement inscrit entre parenthèses à la suite du nom de la vache

Classe	Nom de la vache	N° d'enr. ou NIP	Date de vêlage	Âge A-J	Lait (kg)	% de gras	% de prot.	MCR lait	MCR gras	MCR prot.	
HOLSTEIN JUNIOR 2 ANS	Ringo Un Moment Fuel (Bp) (Melarry Fuel-Et) F. Tétréault et Fils du Richelieu, Saint-Mathias	120009102	07-22	2-100	16 979	4,18	3,34	432	483	446	
	Lareleve Improbable 959 (Bp) (S-S-I Rengade Improbable-Et) Nieuwenhof et Associés inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	120467829	03-23	1-329	16 189	3,69	3,21	436	436	436	
	Lareleve Alphabet 950 (Bp) (Ocd Helix Alphabet-Et) Nieuwenhof et Associés inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	120467820	01-23	1-315	15 594	4,19	3,37	409	463	430	
	Charpentier Rocketfire Santos (Tb) (S-S-I Josuper Rocketfire-Et) Ferme Charpentier enr., Sawyerville	120554428	12-22	2-19	15 367	4,15	3,46	379	428	409	
	Lareleve 6503 951 (Bp) (Lareleve Yoda 6503) Nieuwenhof et Associés inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	120467821	02-23	1-327	13 740	4,47	3,54	364	439	405	
	Jangie Impérial Maybee (Tb) (Blumenfeld Imperial-Et) Ferme Jangie (2016) inc., Sainte-Christine	120393854	12-22	2-27	15 205	4,12	3,33	375	420	390	
	Beljacar Phantom 905 (B) (S-S-I Kingpin Phantom-Et) Ferme Beljacar inc., Acton Vale	120460522	04-23	1-336	15 325	3,43	3,07	406	377	393	
	Lareleve Jones 938 (Bp) (St Gen Rubicon Jones-Et) Nieuwenhof et Associés inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	120467808	02-23	2-44	14 894	4,05	3,28	374	410	388	
	Jangie Discjockey Blaise (Bp) (Claynook Discjockey) Ferme Jangie (2016) inc., Sainte-Christine	120393861	03-23	2-65	13 664	4,5	3,59	342	416	387	
	Vie Belle Bichine Etesian (Bp) (Silverridge V Etesian) Ferme Vie-Belle inc., Matane	120707004	03-23	1-302	14 027	3,91	3,04	380	401	361	
	Caribou Imperial Andreeanne (Bp) (Blumenfeld Imperial-Et) Ferme Caribou SENC, Terrebonne	110985162	01-23	1-328	13 242	4,33	3,53	347	406	384	
	Roquet Never Too Much Othello (Bp) (Progenesis Othello) Ferme Roquet inc., Saint-Côme-Linière	120406452	03-23	2-81	14 734	3,75	3,19	374	380	376	
	Floroma Maestro Beckie (Tb) (Progenesis Maestro) Floroma, Pont-Rouge	120198164	06-22	1-332	13 088	4	3,41	358	385	381	
	Royolait Majority Armageddon (Tb) (Nh Dg Armageddon) Ferme Royolait inc., Ange-Gardien	120658118	04-23	1-347	12 550	4,39	3,65	336	399	388	
	Rainholm Radar 150 (Bp) (Midas-Touch Radar) Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	120090150	02-23	2-11	14 131	3,93	3,33	360	383	379	
	Desross Paco Wyoming (Tb) (St Gen Helix Paco-Et) Ferme Desross inc., Sainte-Flavie	120410619	01-23	2-49	13 814	4,55	3,32	342	421	358	
	Rainholm Dawson 0025 (B) (Tjr Duke Dawson-Et) Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	120090025	10-22	2-77	16 106	3,6	2,86	390	374	349	
	Sika Montross Fraicheur (Bp) (Bacon-Hill Montross-Et) Ferme Sika SENC, Saint-Charles-de-Bellechasse	120528806	01-23	1-282	12 885	4,18	3,59	341	385	385	
	HOLSTEIN SENIOR 2 ANS	Drahoka Excalibur Marjo (Tb) (Sandy-Valley Kr Excalibur) Ferme Drahoka inc., Kamouraska	120286154	03-23	2-340	15 188	5,08	3,73	340	471	399
		Rainholm Ruban 9979 (Bp) (Peak Altaruban-Et) Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	120089979	12-22	2-293	17 699	3,93	3,24	390	414	399
Frohland Amy Lambda (Tb) (Farnear Delta-Lambda-Et) Ferme Freiland Holstein inc., Saint-Sylvere		120128645	10-22	2-346	19 293	3,21	2,9	422	362	384	
Jangie Ardor Fediwing (Bp) (Westcoast Ardor) Ferme Jangie (2016) inc., Sainte-Christine		120137991	01-23	2-364	14 812	5,37	3,49	327	477	359	
Rainholm Monet 0019 (Bp) (Progenesis Monet) Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee		120090019	03-23	2-236	15 000	4,09	3,51	353	390	390	
Roquet Cacao Spike (Tb) (S-S-I Silver Spike-Et) Ferme Roquet inc., Saint-Côme-Linière		120295057	12-22	2-277	16 961	3,7	3,17	374	374	374	
Rodebel Yamaska Britany (B) (Westcoast Yamaska) Ferme Rodrigue et Fils inc., Saint-Anaclet		120219979	02-23	2-326	14 484	4,4	3,74	325	389	384	
Roquet Love Song Kingdoc (Tb) (Woodcrest King Doc) Ferme Roquet inc., Saint-Côme-Linière		120295059	01-23	2-322	16 765	3,53	3,11	373	356	368	
HOLSTEIN JUNIOR 3 ANS		Lareleve Luster 850 (Tb) (Cherry-Lily Zip Luster-P-Et) Nieuwenhof et Associés inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	120001046	12-22	3-75	18 047	4,55	3,5	380	469	415
		Purstein Delta Victoria (Bp) (Mr Mogul Delta 1427-Et) Ferme Charles Charette et Fils inc., Saint-Léon	120176135	10-22	3-17	17 675	3,79	3,52	384	387	420
	Charpentier Zebra Sofiann Red (Tb) (Blumenfeld Zebra-Et) Ferme Charpentier enr., Sawyerville	120167955	12-22	3-73	17 271	4,32	3,48	364	426	395	
	Comaro Lorie Hemingway (Bp) (Progenesis Hemingway) Ferme Comaro inc., Pont-Rouge	111671872	08-22	3-37	16 654	4,31	3,11	381	438	365	

Classe	Nom de la vache	N° d'enr. ou NIP	Date de vêlage	Âge A-J	Lait (kg)	% de gras	% de prot.	MCR lait	MCR gras	MCR prot.	
(SUITE)	Marico Impression Flashlee (Tb) (Monument Impression-Et) Ferme Marico, Saint-Simon-les-Mines	111672556	06-22	3-20	16 767	3,96	3,21	384	410	382	
	Drahoka Seabiscuit Anna (Bp) (Ocd Rambo Seabiscuit-Et) Ferme Drahoka inc., Kamouraska	120286130	04-23	3-68	15 019	5,01	3,32	342	468	358	
	Sika Delta Elena (Tb) (Mr Mogul Delta 1427-Et) Ferme Sika SENC, Saint-Charles-de-Bellechasse	120061623	10-22	3-148	18 788	3,61	3,13	395	381	385	
	Sika Jedi Josy (Bp) (S-S-I Montross Jedi-Et) Ferme Sika SENC, Saint-Charles-de-Bellechasse	120061645	03-23	3-95	17 314	3,76	3,3	372	381	386	
	Kakouna Fuel Nikita (Tb) (Melarry Fuel-Et) Ferme Sika SENC, Saint-Charles-de-Bellechasse	111603011	09-22	3-3	17 027	3,96	2,99	380	402	351	
	Intense Unix Darling (Tb) (Croteau Lesperron Unix) Ferme Intense, Sainte-Brigitte-des-Saults	111666912	02-23	3-69	16 128	4,26	3,52	347	402	384	
	Cotopierre Delta Eloane (Tb) (Mr Mogul Delta 1427-Et) Ferme Cotopierre inc., Rimouski	120024458	03-23	3-96	17 544	3,56	3,08	377	365	365	
	Louanco Duke Mirande (Bp) (S-S-I Montross Duke-Et) Ferme Louanco-9316-0554 Québec inc., Saint-Michel-de-Bellechasse	120126907	04-23	3-81	14 494	4,48	3,25	339	417	350	
	HOLSTEIN SENIOR 3 ANS	Rainholm Montoya 4974 (Peak Altamontoya-Et) Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	111274974	01-23	3-281	18 713	4,22	3,3	382	438	401
		Royolait Mariepops Firecracker (Tb) (Vogue Firecracker-Et) Ferme Royolait inc., Ange-Gardien	111271473	02-23	3-187	16 925	4,82	3,45	355	466	387
Jangie Brewmaster Merybelle (Bp) (Mapel Wood Brewmaster) Ferme Jangie (2016) inc., Sainte-Christine		111477607	02-23	3-293	17 540	4,59	3,35	360	450	382	
Drahoka Delta Maniac (Bp) (Mr Mogul Delta 1427-Et) Ferme Drahoka inc., Kamouraska		120006999	02-23	3-286	17 115	4,45	3,28	351	426	365	
Dexpro Perk Marlene (Tb) (Fb 6860 Spectre Perk-Et) Ferme Dexpro SENC, Mirabel		120120967	01-23	3-183	17 349	3,87	3,41	364	383	392	
Marico Renown Shannya (Tb) (Peak Accelrenown-Et) Ferme Marico, Saint-Simon-les-Mines		111672552	02-23	3-302	16 122	4,68	3,67	331	422	384	
Boisvert Ardor 807 (Bp) (Westcoast Ardor) Ferme Beljacar inc., Acton Vale		111027010	12-22	3-293	16 451	4,75	3,57	329	422	370	
Desross Detour Soda (Tb) (Ronelee Midnight Detour-Et) Ferme Desross inc., Sainte-Flavie		120014795	04-23	3-188	16 200	3,97	3,27	353	383	365	
Allwick Dumbledore Epifanie (Ex) (Progenesis Dumbledore) Alain Roberge, Tingwick		111657788	03-23	3-272	16 759	4,17	3,2	348	395	354	
HOLSTEIN JUNIOR 4 ANS		Mystique Lambda Albane (Ex) (Farnear Delta-Lambda-Et) Ferme Kaven Grandmont inc., Nicolet	111308866	11-22	4-89	20 264	4,07	3,66	393	430	455
	Paquet Kolanie Album (Tb) (Silverridge Album) Ferme Paquet et Frères inc., Amqui	111144753	02-23	4-169	19 503	4,39	3,31	381	455	403	
	Royolait Majorie Denver (Ex) (Brenland Denver) Ferme Royolait inc., Ange-Gardien	111271328	09-22	4-92	18 945	4,32	3,43	382	440	408	
	Del Rio Jennifer Meridian (Bp) (Sully Hart Meridian-Et) Ferme del Rio, Saint-Eugène-de-Guigues	111293504	03-23	4-104	17 919	4,55	3,15	356	441	357	
	Rainholm Delroy 4943 (S-S-I Bg Duke Delroy-Et) Ferme Estermann inc., Sainte-Agnès-de-Dundee	111274943	03-23	4-33	17 730	3,82	3,32	356	370	375	
	Timber Helix Cleveland (Tb) (Leaninghouse Helix 22137-Et) Ferme Beaudry et Fils, Saint-Valérien	1110636371	12-22	4-99	18 627	3,59	3,47	358	348	394	
	Ste Odile Chief Mirage (Tb) (Stantons Chief-Et) Ste-Odile Holstein, Rimouski	111344075	11-22	4-87	19 860	3,39	2,97	385	351	362	
	Belfau Lautrust Avance (Tb) (Comestar Lautrust) Ferme Belfau inc., Rivière-Ouelle	111424503	02-23	4-149	17 538	4,23	3,19	344	397	349	
	HOLSTEIN SENIOR 4 ANS	Bergitte Bombero Pixor (Tb) (Richmond-Fd El Bombero-Et) Ferme Bergitte, Saint-Georges-de-Beauce	109700909	12-22	4-329	17 615	5,08	3,28	329	454	343
		Comaro Louve Midnight (Bp) (Progenesis Midnight) Ferme Comaro inc., Pont-Rouge	111377496	04-23	4-230	16 966	4,12	3,45	347	389	385
HOLSTEIN ADULTE 5 ANS +	Bergitte Bombero Pixar (Ex) (Richmond-Fd El Bombero-Et) Ferme Bergitte, Saint-Georges-de-Beauce	109700905	03-23	5-82	23 594	4,31	3,01	453	529	436	
	Dubenoit Kingpin Love (Ex) (Kerndtway Kingpin-Et) Ferme Dubenoit, La Pocatière	109558960	08-22	7-33	19 707	4,66	3,23	390	489	398	
	Starblue Jemmillia Wickham (Tb) (Silverridge V Wickham) Ferme Yvon Lévesque et Fils SENC, Saint-Gabriel	109583619	07-22	6-206	18 523	4,69	3,09	370	469	360	
	Sledgestar Hotline April (Ex) (Peak Hotline-Et) Ferme Rayflor inc., Bécancour	12821657	10-22	5-124	20 138	4,15	3,01	376	418	359	
	Gagnival Ramparts Noeli (Tb) (Seric Ramparts) Ferme Beaulieu et Frères, Lac-au-Saumon	110215996	03-23	6-112	17 874	5	3,24	336	458	352	
	Drahoka Chassy Twins (Tb) (Welcome Troy Chassy-Et) Ferme Drahoka inc., Kamouraska	110669735	02-23	5-166	19 460	3,78	3,37	366	377	395	
	Drahoka Rubicon Mikana (Tb) (Edg Rubicon-Et) Ferme Drahoka inc., Kamouraska	109905508	12-22	6-232	17 277	5,11	3,66	312	435	367	
	Vinbert Kingboy Birdy (Ex) (Morningview Mcc Kingboy-Et) Ferme Silvercrest inc., Saint-Valérien-de-Milton	108686599	06-22	7-72	17 724	4,28	3,01	350	408	336	
	Prudense Baritone Camerone (Tb) (Boisvert Baritone) Ferme Prudense inc., Saint-Alphonse-de-Granby	110211396	12-22	5-203	19 852	3,48	3,3	364	344	385	
	JERSEY JUNIOR 3 ANS	Marronniers Tirasaurus Raguel (Bp) (River Valley Tirasaurus Et) Ferme M. B. Marronniers Jersey, Honfleur	120181959	11-22	3-21	11 683	4,79	3,71	385	339	377

Retour sur le sondage concernant les minéraux traces

Par [MÉLISSA DUPLESSIS](#), Ph. D., agronome, [MASOUMEH BEJAEI](#), Ph. D., Agriculture et Agroalimentaire Canada; [TOM WRIGHT](#), Ph. D., ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario

Des chercheurs d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario ont demandé à des conseillers en nutrition de répondre à un sondage sur leurs pratiques concernant les minéraux traces. Voici quelques-uns des résultats.

IMPORTANCE DES MINÉRAUX TRACES

L'équipe de recherche a demandé aux conseillers de classer l'importance de certains nutriments lors de la formulation de rations pour optimiser la santé et la productivité des vaches (voir la figure 1). Il est intéressant de constater que la grande majorité des conseillers considèrent tous les nutriments majeurs (protéine, fibre, énergie et macro-minéraux) comme étant importants. Cependant, en ce qui concerne les minéraux traces (chrome, cobalt, cuivre, fer, manganèse, molybdène, sélénium et zinc), il n'y a pas de consensus clair. Cela met en évidence que la majorité des conseillers perçoivent les nutriments apportés en plus grandes quantités dans l'alimentation d'une vache, tels les nutriments majeurs, comme plus importants et liés à la santé et à la productivité des vaches. De plus, les conséquences d'un changement en minéraux traces dans la ration peuvent être indirectes ou subtiles, donnant probablement l'impression qu'ils sont moins importants.

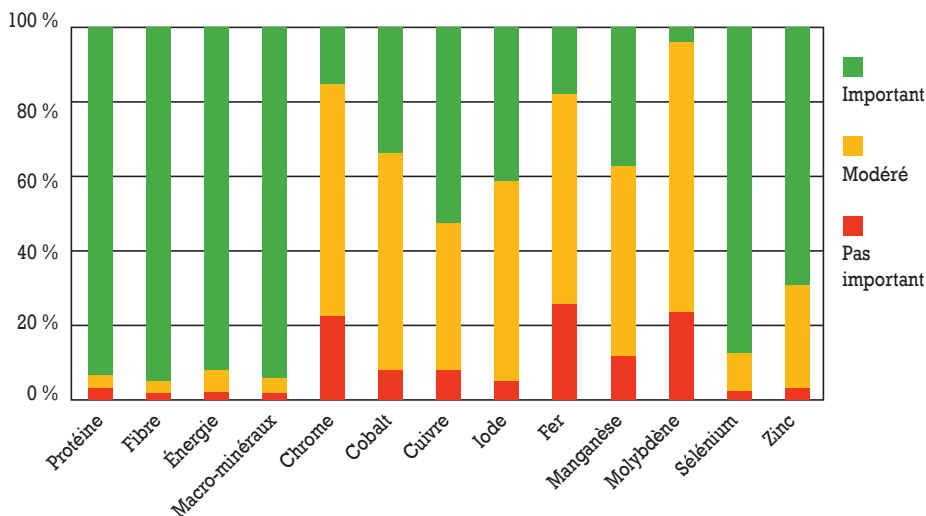
Fait intéressant, la plupart des participants ont jugé le sélénium important lors de la formulation de rations des

vaches laitières. Cela pourrait être lié au fait que ce minéral trace a été beaucoup étudié ces dernières années, en raison de son rôle essentiel dans les fonctions immunitaires et contre le stress oxydatif. De plus, la marge de sécurité du sélénium est petite entre les besoins de l'animal et la toxicité.

ANALYSES DES MINÉRAUX TRACES

La méthode d'analyse de laboratoire utilisée pour les nutriments majeurs, qui est peu coûteuse et rapide, ne peut pas être utilisée pour l'analyse des minéraux traces. D'autres méthodes d'analyse existent, mais elles sont plus coûteuses. Les chercheurs voulaient donc connaître la fréquence d'analyse des fourrages et autres ingrédients de la ration pour les minéraux

FIGURE 1 : POURCENTAGES DES CONSEILLERS EN NUTRITION QUI ONT CLASSÉ LES NUTRIMENTS MAJEURS (PROTÉINE, FIBRE, ÉNERGIE ET MACRO-MINÉRAUX) ET LES MINÉRAUX TRACES (CHROME, COBALT, CUIVRE, IODE, FER, MANGANÈSE, MOLYBDÈNE, SÉLÉNIUM ET ZINC) COMME IMPORTANTS, MODÉRÉMENT IMPORTANTS ET PAS IMPORTANTS



QUELQUES CHIFFRES SUR LE SONDAGE :

- **92** conseillers répartis dans toutes les provinces canadiennes, dont 38 au Québec et 27 en Ontario
- **26 %** des fermes canadiennes étaient servies par les répondants
- les troupeaux comportaient de **40 à 650** vaches
- les répondants avaient entre **1 et 45** ans d'expérience dans la formulation de rations pour les vaches laitières

TABLEAU 1 : POURCENTAGES (%) DE LA FRÉQUENCE D'UTILISATION DES VALEURS DE RÉFÉRENCE DES LOGICIELS POUR LES CONCENTRATIONS EN MINÉRAUX TRACES DES INGRÉDIENTS DE LA RATION

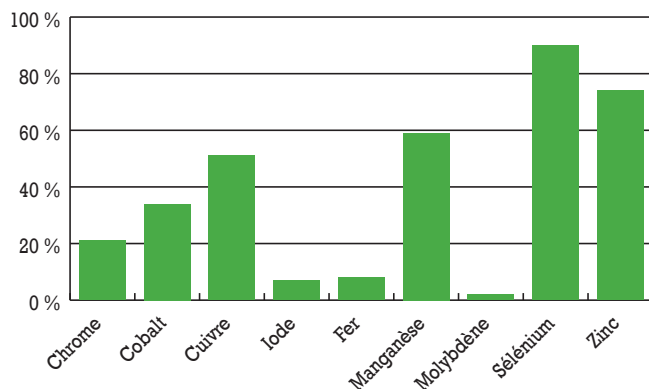
INGRÉDIENT	JAMAIS	RAREMENT	PARFOIS	TRÈS SOUVENT	TOUJOURS
Fourrages	9,5	20,6	15,9	25,4	28,6
Céréales	3,2	11,1	12,7	30,2	41,3
Source de protéines	4,8	11,1	7,9	27,0	46,0

traces. Environ 51 % des conseillers n'analysent pas systématiquement les aliments des rations pour leurs concentrations en minéraux traces. Cependant, environ 25 % d'entre eux ont répondu qu'ils analysent « toujours » les aliments pour leurs concentrations en minéraux traces. En lien avec ce résultat, 30 %, 14 % et 16 % des conseillers ont répondu qu'ils n'utilisaient « jamais » et « rarement »

les valeurs de référence de leur logiciel de formulation de rations pour les concentrations en minéraux traces des fourrages, céréales et sources de protéines, respectivement. Par contre, la plupart des conseillers ont indiqué qu'ils utilisent « très souvent » ou « toujours » les valeurs de référence de leur logiciel pour les minéraux traces lorsqu'ils formulent une ration pour vaches laitières (voir le tableau 1). Il



FIGURE 2: POURCENTAGES DES CONSEILLERS EN NUTRITION QUI ONT UTILISÉ DES SOURCES DE MINÉRAUX TRACES CONNUES COMME ÉTANT POTENTIELLEMENT MIEUX ABSORBÉS PAR LES ANIMAUX LORS DE LEUR FORMULATION DE RATIONS



est donc fortement recommandé de mettre à jour régulièrement les valeurs de référence en minéraux traces des logiciels et de connaître leur origine. En effet, les concentrations en minéraux traces des fourrages varient en fonction des espèces végétales, des concentrations en minéraux traces dans le sol, de la maturité de la plante et des conditions climatiques.

LA SOURCE DES MINÉRAUX TRACES

Les chercheurs ont voulu connaître le taux d'adoption des sources de minéraux traces connues comme étant potentiellement mieux absorbés par les animaux. En moyenne, 71 % des clients des conseillers utilisaient une source de minéraux traces potentiellement mieux absorbés pour au moins un minéral trace. Une tendance à utiliser davantage de suppléments de minéraux traces connus pour leur meilleure biodisponibilité pour les troupeaux comportant un plus grand nombre de vaches a été observée. En effet, l'utilisation était d'environ 63 % dans les troupeaux dont la taille était inférieure à 80 vaches et d'environ 79 % dans les troupeaux dont la taille était supérieure à 80 vaches. Le supplément de minéraux traces le plus utilisé pour sa meilleure biodisponibilité était le sélénium, suivi du zinc, du manganèse et du cuivre (voir la figure 2). Cela n'est pas surprenant, puisque plusieurs études ont fait état des effets bénéfiques de leur utilisation sur la santé et la productivité des vaches. Cependant, les résultats sont variables dans la littérature, car certaines études n'ont pas observé d'effets bénéfiques.

Les résultats obtenus sont très utiles et intéressants pour le futur de la recherche sur les minéraux traces. L'équipe de recherche tient à remercier tous les participants et les personnes ayant aidé à diffuser le sondage. Les résultats ont été publiés dans une revue scientifique. Les gens intéressés par le tour d'horizon complet des résultats peuvent consulter la publication (en anglais) disponible en libre accès: Duplessis et al. (2023). A survey of Canadian dairy nutritionists to assess current trace element formulation practices. *Journal of Dairy Science*, 106: 4030-4041. <https://doi.org/10.3168/jds.2022-22943> ■

QUELQUES RÉSULTATS EN VRAC

- **66 %** des conseillers ont déjà intentionnellement formulé une ration au-dessus des critères de leur logiciel pour certains minéraux traces. Les raisons invoquées pour cette stratégie sont d'assurer la santé des animaux, d'optimiser la performance reproductive et de s'assurer de combler les besoins des animaux. Cela peut refléter un manque de confiance envers les critères utilisés dans leur logiciel;
- **32 %** des conseillers n'ont jamais intentionnellement formulé une ration au-dessus des critères de leur logiciel pour certains minéraux traces. Seulement 25 % d'entre eux ont répondu que c'était pour limiter les impacts environnementaux d'une alimentation trop riche en minéraux traces. Cela montre l'importance de sensibiliser les gens aux potentiels effets négatifs d'une suralimentation en minéraux traces sur l'environnement, qui pourraient avoir un impact à long terme. En effet, plus on augmente les minéraux traces dans les rations, plus l'excrétion en ces minéraux dans le fumier sera grande;
- **60 %** des conseillers considèrent les interactions entre les minéraux qui peuvent survenir dans le rumen lorsqu'ils formulent une ration;
- Selon les répondants, le moment **le plus critique** concernant l'alimentation en minéraux traces est la période de transition entre le tarissement et le vêlage. Comme stratégie pour aider les animaux durant cette période, plusieurs recommandent d'utiliser une source de minéraux traces qui est potentiellement plus disponible;
- **56 %** des conseillers n'ajustent pas leurs recommandations en minéraux traces selon la race de la vache. Cela n'est pas surprenant, puisqu'il existe peu de connaissances sur le sujet;
- **Les réponses** des conseillers n'ont pas été influencées par leurs années d'expérience dans la formulation de rations.

Par **RAY REYNEN**, DMV, Merck Santé animale, **JODI WALLACE**, DMV, M. Sc. Hôpital vétérinaire Ormstown

Comment améliorer le logement des vaches tarées?

- Plusieurs facteurs sont à considérer dans la conception des étables pour améliorer la santé globale et le bien-être des vaches tarées.

SAVIEZ-VOUS QUE LES VACHES SONT FACILEMENT STRESSÉES?

Le problème avec le stress est la libération d'adrénaline, de cortisol et d'autres hormones. Ces hormones sont nécessaires à la réaction de combat ou de fuite en situation de survie, mais deviennent néfastes si elles sont présentes de façon constante et prolongée. Par exemple, l'efficacité du système immunitaire sera diminuée, ce qui peut entraîner une consommation réduite de matière sèche, un taux accru de mort-nés et de rétention placentaire ainsi que d'autres maladies métaboliques telles que la fièvre de lait et l'acétonémie. Sans parler d'une réduction de la production laitière totale et de la lactation, en plus d'un risque accru de boiterie, de mammites et de performances diminuées en reproduction. Il est donc primordial de tenter de réduire tous les facteurs de stress connus afin que les vaches puissent profiter de leurs 60 jours de vacances bien méritées que nous appelons la période de tarissement.



PHOTO : FERMES ANDERSON

Vache et son veau dans le coin vêlage. Cette vache est seule dans l'enclos, c'est la nuit, mais elle a choisi de vêler dans la stalle en forme de U à l'intérieur de l'enclos.

QUELS SONT LES PRINCIPAUX FACTEURS DE STRESS POUR LES VACHES LAITIÈRES?

De nombreux facteurs sont à l'origine du stress. Ils peuvent être physiologiques ou physiques. Le stress physiologique est une réponse interne à la peur, au changement, à de nouvelles situations ou à la parturition, par exemple. Alors que le stress physique survient lorsqu'il y a une réponse à la faim, à la soif, à la douleur causée par une maladie ou une blessure, à la contention ou à des conditions environnementales extrêmes.

LA CHRONIQUE VÉTÉRINAIRE EST SOUS LA RESPONSABILITÉ D'UN COMITÉ DE RÉDACTION QUI RÉVISE CHACUN DES ARTICLES AVANT PUBLICATION.

GILLES FECTEAU, FMV Saint-Hyacinthe, coordonnateur du comité de rédaction; **PAUL BAILLARGEON**, **GUY BOISCLAIR**, Merck santé animale; **GUILLAUME BERGERON**, Clinique vétérinaire Bon Conseil; **ANNIE DAIGNAULT**, Clinique vétérinaire Saint-Césaire; **DAVID FRANCOZ**, FMV Saint-Hyacinthe; **JEAN-PHILIPPE ROY**, FMV Saint-Hyacinthe; **ISABELLE VEILLEUX**, Clinique vétérinaire Centre-du-Québec; **ELIZABETH DORÉ**, Zoetis; **VÉRONIQUE FAUTEUX**, FMV Saint-Hyacinthe; **JODI WALLACE**, Hôpital vétérinaire Ormstown; **KIM TREMBLAY**, Clinique Vétérinaire de Saint-Georges; **MÉLISSA BLACKBURN**, Service vétérinaire Bovinord; **ÉRIC MILLETTE**, Service vétérinaire Bovinord. Pour questions ou commentaires : gilles.fecteau@umontreal.ca.



PHOTOS: FERMES ANDERSON

Enclos préparation de vêlage d'une étable de transition. Il y a un coin vêlage à l'intérieur de l'enclos.

COMMENT RÉDUIRE LE STRESS?

Les vaches ont besoin d'un environnement calme et spacieux. Le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers indique qu'à compter d'avril 2029, « les bovins devront vêler dans des enclos de vêlage, des cours ou des pâturages qui leur permettent de se retourner ». Il est recommandé d'offrir une surface de repos de 160 pi² dans les enclos de vêlage individuels et de 150 pi² par vache pour les enclos de vêlage en groupe. N'oubliez pas que 150 pi² par vache ne correspondent pas à la taille du box, mais à l'espace de couchage par vache. De nombreux producteurs

devront modifier leurs installations afin de s'adapter à ces changements. Il existe plusieurs options. Dans cet article, nous vous présentons une construction de parc à aire ouverte avec groupes fermés, l'exemple est puisé aux Fermes Anderson en Montérégie-Ouest (voir photo 1).

Avant toute construction, il faut calculer l'espace nécessaire pour les vaches tarées du troupeau. Pour l'enclos de préparation au vêlage ou de maternité, il faut prévoir la variation normale des vêlages par mois. Par exemple, s'il y a 108 vêlages par an dans un troupeau, cela équivaut à 9 vêlages par mois en moyenne, il faut donc un espace de litière d'au moins

1 350 pi² pour la zone de maternité (150 pi²/vache). C'est le minimum! Il faut aussi tenir compte de la croissance du troupeau et planifier la nouvelle construction en fonction de son emplacement dans 10 ou même 15 ans. Une enquête¹ non aléatoire récemment publiée sur les troupeaux laitiers canadiens a révélé que dans 44 % des troupeaux, un espace de litière adéquat était fourni. Il est possible de réduire le stress et d'améliorer considérablement la santé et la productivité des vaches en leur fournissant un espace adéquat.

Il est essentiel de commencer en ayant suffisamment d'espace. Ensuite, il faut garder les vaches aussi calmes que possible. Pour ce faire, les deux stratégies efficaces sont soit de créer des groupes au début de la période de tarissement qui vont rester stables tout au long de la période de tarissement, soit d'ajouter de nouvelles vaches seulement sur une base hebdomadaire. Chaque fois qu'un nouveau groupe de vaches est formé (c'est-à-dire quelques nouvelles vaches/taures ajoutées à l'enclos de maternité), il est fréquent que les vaches se confrontent pendant 24 à 36 heures jusqu'à ce qu'un nouvel ordre social soit établi. Les déplacements hebdomadaires entraînent une instabilité de l'enclos pendant 1,5 jour par semaine, ce qui n'est pas parfait, mais bien mieux que si nous ajoutions de nouvelles vaches 3 fois par semaine, causant ainsi une déstabilisation des vaches pendant 4,5 jours par semaine.

Des fermes ont récemment construit une nouvelle installation



La vache blanche est dans le coin vêlage. La porte s'ouvre pour lui permettre de manger (et de lécher son veau dans la boîte à câlins, non visible sur les photos) pendant qu'elle est traite.

pour les vaches tarées qui répond à tous les critères énumérés ci-dessus. Ces producteurs se sont également assurés d'ajouter des ventilateurs pour refroidir les vaches et des brosses pour permettre l'autotoilettage. De plus, il est important que les vaches tarées soient logées dans la partie tranquille de l'étable, donc pas à proximité de la salle de traite ou de la zone de parage des pieds. Un coin vêlage peut aussi être intégré aux parcs de vêlage. Les vaches préfèrent d'ailleurs être isolées au moment du vêlage (voir photos 1 et 2). Aux Fermes Anderson, qui comptent 100 vaches en lactation, un coin vêlage a été créé et, selon les producteurs, il vaut son pesant d'or ou... de lait. C'est une stalle dans une stalle ou un espace semi-isolé où la vache peut se séparer du groupe pour vêler. Les producteurs ont apporté tous les changements mentionnés ci-dessus (augmentation de l'espace et création de groupes stables fermés) à leur logement pour vaches tarées. Ils ont vu leur taux de maladie métabolique chuter considérablement. En utilisant l'Indice de transition^{MC}, leur indice est passé de - 315 à + 440 (50^e centile = 239) au cours de l'année, et ils continuent de s'améliorer.

Les photos 3 et 4 montrent un parc de 2 stalles en gros plan. On compte quatre enclos. Deux pour le début de tarissement et deux pour la préparation au vêlage. Les vaches forment un groupe stable au début du tarissement et se déplacent ensemble à l'approche du vêlage. Pour 5 vaches, on compte 250 pi²/vache. Mais lorsqu'il y a plus de vêlages à l'automne, les producteurs peuvent facilement placer 8 vaches par enclos (150 pi²/vache) sans compromettre l'espace ou la santé des animaux.

Le stress physique de la faim peut être traité par un accès facile à une mangeoire contenant beaucoup d'aliments et fournissant au moins 30 pouces d'espace de mangeoire pour chaque vache. Pour éviter la soif, deux sources d'eau par enclos, qui totalisent au moins 4 pouces linéaires d'espace d'abreuvoir par vache, sont adéquates. L'enquête citée précédemment a montré que dans 93 % des troupeaux, il y avait un accès adéquat à l'alimentation, mais que dans seulement 30 %, l'accès à l'eau était adéquat.

Traiter le stress thermique des vaches tarées est très bénéfique pour la santé des vaches fraîches vèlées, leur production laitière, la santé des veaux et la future production de lait des génisses à naître. L'étable de transition doit compter des ventilateurs en nombre suffisant et situés aux bons endroits.

Des considérations minutieuses dans la conception des étables à

vaches tarées amélioreront la santé globale et le bien-être du troupeau. Alors, chouchoutez vos vaches tarées, cela rapportera des bénéfices! ■

1 Couto Serrenho, Rita, Church, Chris, McGee, Darren, Duffield, Todd F. (2023). Association of herd hyperketolactia prevalence with transition management practices and herd productivity on Canadian dairy farms – A retrospective cross-sectional study, *Journal of Dairy Science*, vol. 106, n° 4. <https://doi.org/10.3168/jds.2022-22377>

UN COUP DE POUCE POUR MAXIMISER LE BIEN-ÊTRE DE VOS ANIMAUX

ORBI-FEED



Les aliments sont poussés en douceur par la simple rotation du robot.

- ✓ Peut s'attaquer à de larges lignes d'alimentation
- ✓ Force de poussée supérieure
- ✓ Facile à installer et utiliser
- ✓ Repousse les fourrages plusieurs fois par jour
- ✓ Circuit automatisé guidé par une bande magnétique encastré dans le sol

Le saviez-vous ?

L'action de repousser les ensilages et les fourrages aux vaches augmente leur consommation volontaire, et par conséquent leur production de lait.



VALMETAL

valmetal.com
info@valmetal.com



225893



La production laitière en bref

Portrait de la production – Québec MARS 2024

	Mars 2024	Février 2024	Mars 2023	12 mois courants se terminant en mars 2024	12 mois précédents se terminant en mars 2023
Fermes détentrices de quota	4 299	4 307	4 453		
Fermes ayant été en situation de non reportable	1 013	1 122	1 264	2 362	2 370
Fermes ayant été en situation de hors quota	238	185	218	611	625
Volume de lait produit (en millions de litres)	306	284	303	3 549	3 491
Volume journalier (en millions de litres/jour)	9,87	9,78	9,78	9,70	9,56
Quantité de MG produite (en kg)	13 428 471	12 457 906	13 046 996	152 161 470	148 088 092
Quantité de MG produite par jour (en kg/jour)	433 176	429 583	420 871	415 742	405 721
Quantité de MG non reportable (en kg)	-257 834	-271 280	-325 930	-4 836 965	-4 162 640
Quantité de MG hors quota (en kg)	29 587	20 592	22 664	213 804	199 257
Tolérance accumulée (en jours)**	-4,5	-5,0	-4,8		
Ratio SNG/G**	2,1162	2,1152	2,1524	2,1531	2,1642
Teneur en MG	4,3893	4,3920	4,3044	4,2871	4,2426

COMMENT LIRE LE TABLEAU « PORTRAIT DE LA PRODUCTION »?

Les données en **VERT** représentent les données les plus récentes disponibles, c'est-à-dire le mois courant.

Les données en **BLEU** représentent les données du mois précédent.

Les données en **ROUGE** représentent les données du 12^e mois précédant le mois courant.

L'objectif de ce tableau est de donner au lecteur un outil permettant d'analyser les données du mois courant soit en les comparant aux données du mois précédent, soit en les comparant à la situation un an plus tôt. Les quantités et volumes journaliers permettent d'effectuer le comparable entre deux mois n'ayant pas un même nombre de jours au total.

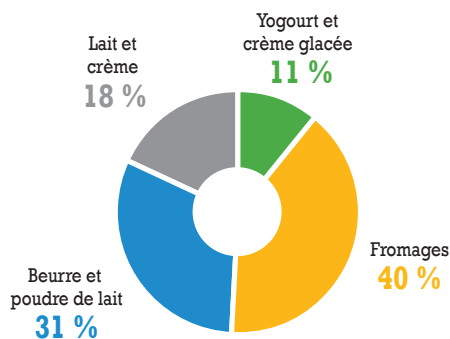
** Le 1^{er} août 2023, le ratio SNG/G maximal admissible au paiement est passé de 2,25 à 2,20. Le ratio de marché reste inchangé à 2,00.

** Le 1^{er} août 2022, la flexibilité provinciale est passée de -30 à -15 jours.

Utilisation du lait pour la fabrication de produits laitiers MARS 2024

Produits	Mars 2024	12 mois se terminant en mars 2024
Fromages	39,9	42,5
Beurre et poudre de lait	30,8	28,4
Lait et crème	17,9	18,2
Yogourt et crème glacée	11,4	10,8

Proportion des ventes Québec MARS 2024



Les statistiques sont aussi disponibles sur le site Internet des Producteurs de lait du Québec à l'adresse suivante : lait.org/leconomie-du-lait/statistiques/.

Prix à la ferme – Québec MARS 2024

	MG \$/kg	Protéine \$/kg	LAS \$/kg	Valeur d'un hl à la composition moyenne ³	Composition du lait	À la composition moyenne
Prix intraquota de niveau 1 ¹	13,3687 \$/kg	10,1770 \$/kg	0,9000 \$/kg	96,65 \$/hl	MG	4,3893 kg/hl
Prix intraquota de niveau 2 ²		1,8334 \$/kg	0,6300 \$/kg		Protéine	3,3676 kg/hl
Prime qualité du lait PLQ ⁴				0,5000 \$/hl	LAS	5,9211 kg/hl
Prime qualité du lait CMLL ⁵				0,1753 \$/hl		

Déductions

Administration du plan conjoint et fonds de défense	0,0432 \$/kg de solides totaux
Publicité et promotion	0,1007 \$/kg de solides totaux
Fonds de développement	0,0008 \$/kg de solides totaux
Fonds cond. mise en marché	0,3500 \$/hl
Transport	4,3350 \$/hl

¹ Prix fixé à 0,90 \$/kg pour le lactose et autres solides de niveau 1.

² La référence de prix pour les SNG de niveau 2 est modifiée à 70 % du prix mensuel de la classe 4a pour les protéines et à 0,63 \$/kg pour le lactose et les autres solides, applicable aux composants respectifs au-dessus d'un ratio de 2,00 et inférieur ou égal à 2,2.

³ Le calcul pour un hl moyen ne peut être reproduit à partir des données du présent tableau, car il considère les quantités en niveau 1 et 2 de la province.

N. B. – Depuis le 1^{er} août 2023, la collecte du lait provenant d'un producteur non titulaire d'un certificat proAction ou dont l'accréditation est révoquée en raison d'un manquement aux volets implantés est suspendue.

Critères d'admissibilité primes qualité:	Bactéries totales/ml	Cellules somatiques/ml
	⁴ PLQ	20 000 et moins
⁵ CMLL	15 000 et moins	150 000 et moins

Lait biologique au Québec

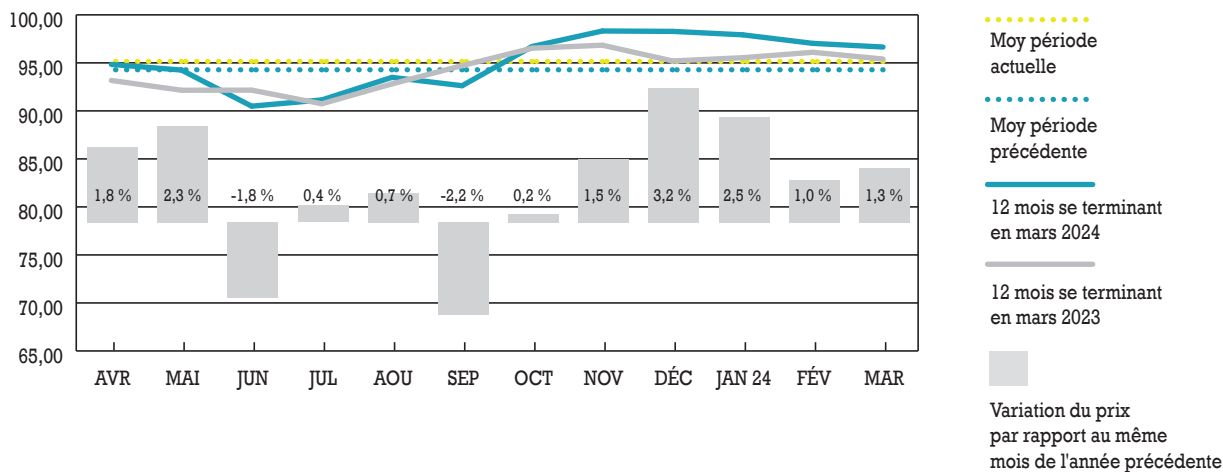
Période de 12 mois se terminant en:	Nombre de producteurs ayant livré	Volume de lait (litres)	Montant de la prime bio (en \$/hl) ¹
Mars 2023	140	68 124 170	19,45 \$
Mars 2024	139	71 469 080	18,48 \$

¹ Suite de la demande d'homologation – Chapitre 11 – Prime, prix et paiement, des modifications touchant le nombre de producteurs du groupe B ont été apportées à la convention de mise en marché du lait. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et prévoient que le groupe B soit constitué d'au plus 15 producteurs. En conséquence, l'ensemble des producteurs identifiés au groupe C en date du 31 mars 2022 est passé au groupe B, conformément à la convention de mise en marché.

Le revenu intraquota est resté stable entre les mois de février et de mars 2024.

À la composition moyenne, le revenu est passé de 97,03 \$/hl à 96,65 \$/hl, soit une diminution de 0,38 \$/hl. La variation du revenu s'explique par des ventes pour le lait de consommation inférieures au mois dernier et un recul des ventes pour les fromages en classes régulières, dont l'effet est atténué par l'augmentation des ventes pour la crème et le yogourt.

Prix du lait 12 mois mobiles



Système centralisé de vente de quota (SCVQ) AVRIL 2024

Prix fixé : 24 000,00 \$

	Nombre	kg de MG/jour
Offres de vente		
Totales	42	457,95
Admissibles à la répartition	42	457,95
Réussies	42	457,95
Réserve		
Quantité achetée (-) / vendue (+)		+0,34
Offres d'achat		
Totales	1 444	19 487,75
Admissibles à la répartition	1 444	19 487,75
Réussies	1 444	458,29

Participe au prorata toute offre d'achat non comblée égale ou supérieure à 0,55 kg de MG/jour.

Après la vente, le solde des quantités disponibles pour les priorités d'achat régionales s'établit à 2,85 kg de MG/jour pour la région Gaspésie-Les Îles et à 0,21 kg de MG/jour pour la région Abitibi-Témiscamingue.

RÉPARTITION DES OFFRES DE VENTE ET D'ACHAT PAR STRATES DE PRIX

Ventes			Prix offerts	Achats		
Nombre	kg de MG/jour	Cumulatif	\$/kg de MG/jour	Nombre	kg de MG/jour	Cumulatif
1	3,00		< 24 000,00			
41	454,95	457,95	24 000,00 Prix plafond	1 444	19 487,75	19 487,75

RÉPARTITION AUX ACHETEURS ET AUX VENDEURS

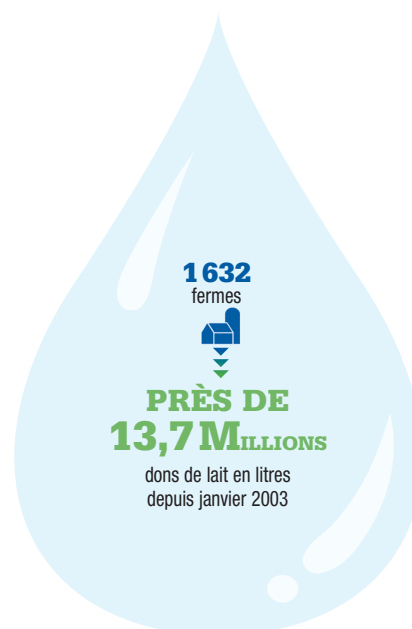
Acheteurs			
	Nombre	kg de MG/jour	%
PRIORITÉS			
Programme d'aide au démarrage	2	21,00	4,6
Détention de moins de 12 kg de MG/jour	0	0,00	0,0
Remboursement de prêts de démarrage	17	1,70	0,4
Priorité régionale	5	0,28	0,1
Itération (0,15 kg de MG/jour)	1 437	215,14	46,9
Prorata (1,14 %)	1 406	220,17	48,0
2,35 % des offres ont été comblées		458,29	100,0
Vendeurs			
	Nombre	kg de MG/jour	%
Ayant cessé de produire depuis 1 mois et plus	0	0,00	0,0
Offres partiellement comblées le mois précédent	0	0,00	0,0
Offres du mois courant	42	457,95	100,0
100,00 % des offres ont été comblées	42	457,95	100,0

Prix des quotas dans les provinces du Canada AVRIL 2024

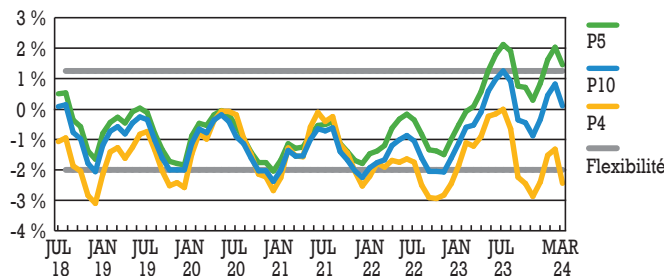
	\$/kg de MG/jour		\$/kg de MG/jour		\$/kg de MG/jour
Nouvelle-Écosse	24 000 plafond	Québec	24 000 plafond	Alberta	56 750
Île-du-Prince-Édouard	24 000 plafond	Ontario	24 000 plafond	Saskatchewan	40 000
Nouveau-Brunswick	24 000 plafond	Manitoba	43 000	Colombie-Britannique	35 500

Qualité du lait – Québec MARS 2024

	% des analyses	% du lait conforme à la norme		Bactéries totales/ml Québec	Cellules somatiques/ml Québec
		Par strates	Cumulatif		
Bactéries totales/ml					
15 000 et moins	51,48	54,25		Février 2023	25 033
15 001 à 50 000	38,91	37,37	91,62	Mars 2023	24 770
50 001 à 121 000	7,38	6,47	98,09	Avril 2023	24 221
121 001 et plus	2,23	1,91		Mai 2023	23 826
				Juin 2023	25 607
				Juillet 2023	31 273
				Aout 2023	25 708
				Septembre 2023	27 095
				Octobre 2023	25 270
				Novembre 2023	22 900
				Décembre 2023	25 681
				Janvier 2024	25 004
				Février 2024	25 302
				Mars 2024	25 971
Cellules somatiques/ml					
100 000 et moins	16,52	18,11			
100 001 à 200 000	51,17	54,20	72,31		
200 001 à 300 000	24,65	22,18	94,49		
300 001 à 400 000	6,91	5,18	99,67		
400 001 et plus	0,75	0,33			



Suivi du quota continu à l'échelle de P10, P5 et P4



La flexibilité allouée à partir d'août 2018 est de +1,25 % en surproduction et de -2 % en sous-production. En décembre, la flexibilité en sous-production ne s'applique pas. Les pénalités relatives à la production hors quota ou à la production non reportable sont déclenchées à l'échelle de P10 seulement et appliquées à l'échelle des pools. Le graphique présente les données à compter d'août 2018, moment où la méthode de calcul actuelle a débuté. Les positions des mises en commun de juillet 2018 font référence à la méthode précédente du quota continu.

Besoins totaux et production canadienne MARS 2024

PRODUCTION (M DE KG)

410,6

BESOINS TOTAUX (M DE KG)

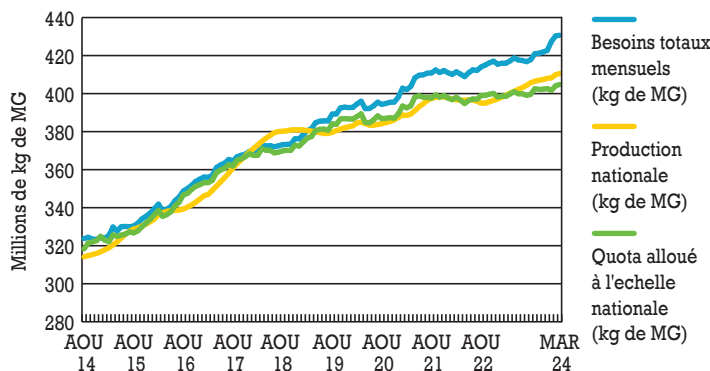
430,7

IMPORTATIONS (M DE KG)

26,0

Les besoins totaux canadiens ont augmenté de 1,6 % pour les 12 mois se terminant en mars 2024 comparativement à la même période de l'année précédente, tandis que la production nationale a augmenté de 2,3 %. La part des importations représente maintenant 6 % des besoins totaux canadiens.

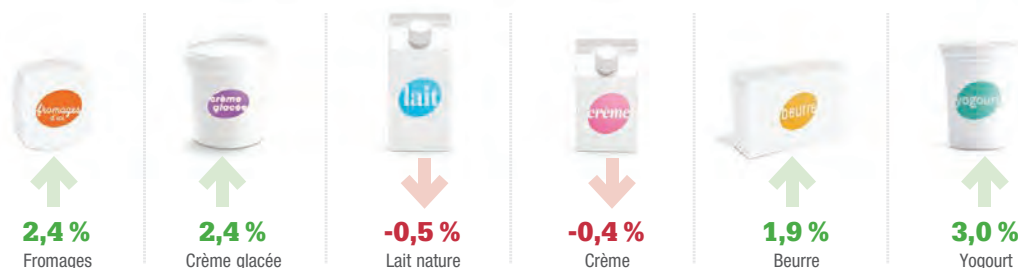
BESOINS CANADIENS¹, QUOTA ET PRODUCTION À L'ÉCHELLE NATIONALE



¹ Depuis le 1^{er} janvier 2024, le calcul des besoins totaux a été révisé pour y ajouter l'ensemble des importations liées à l'OMC. Les chiffres pour les années précédentes ont été révisés afin de prendre en compte ce changement et de permettre la comparaison des données entre les années.

Évolution de la demande de produits laitiers au Canada¹

(période mobile de 52 semaines se terminant le 30 mars 2024)

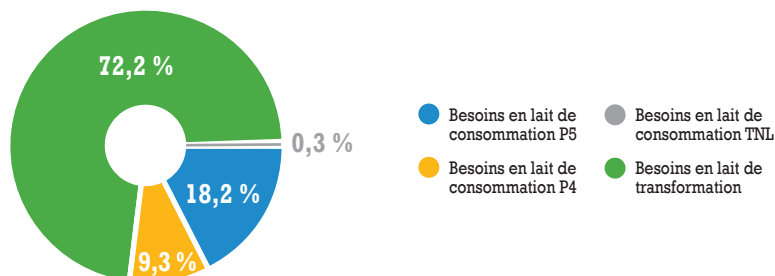


¹ Source : Nielsen, ventes au détail en épicereries qui représentent 50 % du marché total considérant les ventes en institutions.

Cette nouvelle présentation vise à simplifier la lecture des données. Toutes les informations complémentaires sont disponibles dans la section « Statistiques » du site Internet lait.org.

Proportion des marchés du lait

(12 mois se terminant en mars 2024)



Tacos garnis de filet de flétan, salade de concombre et radis, et crème d'avocat

 20 min

 5 min

 4 portions



INGRÉDIENTS

Crème d'avocat

- 1 avocat
- 1 gousse d'ail, hachée
- 30 ml (2 c. à soupe) de jus de lime
- 5 ml (1 c. à thé) de zeste de lime, râpé finement
- 60 ml ($\frac{1}{4}$ tasse) de feuilles de coriandre fraîche (et plus pour garnir les tacos)
- 180 ml ($\frac{3}{4}$ tasse) de crème sure 14 %
- 1 pincée de sel
- Poivre du moulin

Salade de concombres et de radis

- 3 radis de taille moyenne, coupés en très fines rondelles (à l'aide d'une mandoline)
- 2 concombres libanais, coupés en très fines rondelles (à l'aide d'une mandoline)
- 1 oignon vert, coupé en fines rondelles
- 15 ml (1 c. à soupe) de jus de lime

Poisson

- 15 ml (1 c. à soupe) d'épices pour bifteck
- 5 ml (1 c. à thé) de cumin moulu
- 10 ml (2 c. à thé) de paprika fort
- 600 g (1 $\frac{1}{3}$ lb) de filet de flétan sans la peau, coupé en morceaux d'environ 2,5 cm x 7,5 cm (1 po x 3 po)
- 60 ml ($\frac{1}{4}$ tasse) de beurre

Assemblage

- 12 petites tortillas de maïs
- Piment chili, coupé en fines rondelles (facultatif)

PRÉPARATION

Crème d'avocat

1. Dans le récipient d'un mélangeur ou d'un robot culinaire, mettre tous les ingrédients de la crème d'avocat. Broyer jusqu'à ce que la sauce soit lisse.

Salade

2. Dans un bol de taille moyenne, mettre tous les ingrédients de la salade. Mélanger.

Poisson

3. Dans un petit bol, mettre les épices pour bifteck, le cumin et le paprika. Mélanger. Mettre le poisson dans une assiette. Parsemer le mélange d'épices sur les deux côtés des morceaux de poisson.
4. Dans une grande poêle en fonte, à feu moyen-vif, faire fondre le beurre. Ajouter le poisson. Faire cuire pendant 2 minutes de chaque côté ou jusqu'à ce qu'il soit doré. Retirer du feu.

Assemblage

5. Garnir les tortillas de crème d'avocat, de salade et de poisson. Parsemer de coriandre et, si désiré, de piment chili.



Du lait «décarboné»

Ce n'était qu'une question de temps avant que cela survienne. Une entreprise australienne vient de mettre sur le marché un lait à faible empreinte carbone. Elle se targue d'avoir été la première à le faire.

La firme en question, appelée Ashgrove, est une entreprise familiale qui exploite six fermes et cinq usines de transformation en Tasmanie. Sa gamme de produits va du lait de consommation aux collations fromagères en passant par le beurre.

Pour lancer son lait à faible empreinte carbone, baptisé Ashgrove Eco-Milk, le producteur-transformateur s'est associé à une entreprise australienne, Sea Forest, qui a développé un additif alimentaire permettant de réduire les émissions entériques de méthane des bovins. Selon son fabricant, cet additif à base d'algues peut réduire de jusqu'à 90 % les émissions entériques. Une affirmation surprenante, il faut bien le dire, compte tenu du fait que jusqu'à maintenant, les produits concurrents similaires font plutôt état d'une diminution de l'ordre de 30 %.

(Source : dairyfoods.com)

Deux fois plutôt qu'une

Servir deux repas par jour plutôt qu'un seul est-il avantageux étant donné le travail supplémentaire qu'il entraîne? À chacun d'en juger, mais une recherche menée à l'Université de Guelph, en Ontario, révèle que cela conduit à un gain de productivité. Celle-ci a comparé la performance de 22 troupeaux, certains recevant un seul repas et les autres, deux repas. Tous étaient logés dans des étables à logettes et recevaient une ration totale mélangée.

Il en ressort que les vaches disposant de deux repas plutôt qu'un consommaient en moyenne 1,4 kilo de matière sèche de plus par jour et produisaient deux kilos de lait de plus. Les chercheurs ont aussi observé que les vaches recevant deux repas quotidiens triaient moins dans la mangeoire.

(Source : dairyherd.com)

Un stress doublement néfaste

Une chaleur excessive peut affecter non seulement la vache, mais aussi le veau qu'elle porte, et ce, particulièrement durant le dernier trimestre de gestation. La professeure Jimena LaPorta, de l'Université du Wisconsin-Madison, a passé en revue les effets négatifs qu'ont identifiés douze études scientifiques. D'abord, le veau naît en moyenne cinq jours plus tôt que la normale. Par conséquent, il est plus léger – quatre kilos sous la moyenne – et il le reste au moins jusqu'au sevrage, car il consomme moins et son gain moyen quotidien se situe lui aussi sous la moyenne.

Ensuite, le veau dont la mère a souffert d'un excès de chaleur présente une faiblesse immunitaire. Sa capacité à absorber les immunoglobulines du colostrum est inférieure de 10 à 20 % à la normale. Il est donc plus à risque de subir une infection.

Enfin, la génisse présente un sous-développement du tissu mammaire qui se répercutera sur sa future production de lait. C'est ce qu'a démontré une étude qui a duré 10 ans et où l'on a comparé 400 vaches ayant subi un stress calorique durant leur tarissement à 400 autres n'en ayant pas subi. La performance des filles des vaches du premier groupe a été pénalisée durant leurs trois premières lactations. De plus, elles ont été réformées en moyenne cinq mois plus tôt que celles de l'autre groupe.

(Source : hoards.com)



Une autre vertu du yogourt

L'agence américaine chargée de la surveillance des produits alimentaires et des médicaments, la Food and Drug Administration (FDA), vient d'autoriser les fabricants de yogourt à alléguer que leur produit peut atténuer les risques de diabète de type II. Plus précisément, ils seront en droit d'affirmer que la consommation régulière de yogourt, soit deux ou trois portions par semaine, peut diminuer le risque de souffrir de cette maladie.

C'est la compagnie Danone qui avait soumis une demande d'autorisation à la FDA en 2018. En appui à sa demande, Danone avait présenté les résultats de 32 études scientifiques. L'autorisation de la FDA s'applique toutefois à tous les fabricants de yogourt.

La recherche n'a pas encore expliqué de quelle façon le yogourt réduit les risques de diabète. On pense que les microorganismes qu'il contient jouent un rôle.

Les études révèlent que même le yogourt sucré – la plupart des marques en offrent – peut procurer des bénéfices. Dans sa décision, la FDA s'est toutefois dite préoccupée que la consommation de yogourt sucré vienne ajouter des calories vides à la diète. Elle recommande aux fabricants de faire preuve de prudence dans l'utilisation de l'allégation pour ce type de produit. À noter que le yogourt est actuellement le seul produit laitier bénéficiant d'une telle autorisation de la FDA.

(Source : reuters.com)

Depuis plus de 60 ans.



Votre distributeur
d'équipements.

Votre créateur de
confort animal.



Tapis aquastar

Ventilation optimisée

BloAir



Cyclone



Max Air



Groupe
JOLCO

jolco.ca
ventec.ca
equipementsdussault.com

450-383-4000



222403

SIP™

DEPUIS 66 ANS

ÉQUIPEMENTS DE FENAISON ROBUSTES

ANDAINEUR À TAPIS AIR
LARGEUR DE TRAVAIL 13,45 À 29,5 PIEDS
frontal / traîné / combiné



FAUCHEUSES À DISQUES SILVERCUT
LARGEUR DE TRAVAIL 8 À 48 PIEDS
frontale / latérale / combinée / traînée



FANEURS SPIDER
LARGEUR DE TRAVAIL 14 À 48 PIEDS
attelage 3 points ou traîné



Garantie 2 ans / Rotors plus petits : distribution optimale
Dents ressorts SUPER C / Charnières à haute sollicitation
Embrayage à doigts / Protection anti-perte des ressorts

RÂTEAUX STAR
LARGEUR DE TRAVAIL 11 À 41 PIEDS
attelage 3 points ou traîné



Garantie 2 ans / SIP rotor 3D / Rotors modulaires
SIP tandem mobile / Chemin de roulement réglable
Réglage hydraulique de la largeur de travail

VOS MARCHANDS SIP

**ÉQUIPEMENTS
J.M.A.R.**
Alma
418 668-0145

COOP AVANTIS
La Pocatière
418 856-1765

**UNORIA
COOPÉRATIVE**
Rimouski
418 722-7414

COOP AVANTIS
Saint-Anselme
418 885-9637

COOP AVANTIS
Saint-Narcisse
418 328-3788

**TERAPRO
AGRICULTURE**
Sainte-Martine
450 427-0955

**UNORIA
COOPÉRATIVE**
Amqui
418 629-2000

J. RENE LAFOND
Mirabel
450 258-2448

COOP AVANTIS
Rivière-du-Loup
418 867-1062

COOP AVANTIS
Saint-Augustin-
de-Desmaures
418 666-0860

COOP AVANTIS
Saint-Vallier
418 884-3114

**GARAGE
RÉJEAN SIMARD**
Scott
418 386-0931

**TERAPRO
AGRICULTURE**
Cookshire-Eaton
819 569-9611

**TERAPRO
AGRICULTURE**
Nicolet
819 293-5252

COOP AVANTIS
Saint-Agapit
418 888-5111

**TERAPRO
AGRICULTURE**
Saint-Guillaume
819 396-2185

COOP AVANTIS
Sainte-Marie
418 387-5987

**TERAPRO
AGRICULTURE**
Victoriaville
819 758-0671

**TERAPRO
AGRICULTURE**
Dalhousie Station
450 269-2737

**TERAPRO
AGRICULTURE**
Plaisance
819 427-5476

**TERAPRO
AGRICULTURE**
St-Jean-
sur-Richelieu
450 347-5596

**TERAPRO
AGRICULTURE**
Saint-Hyacinthe
450 796-3707

**TERAPRO
AGRICULTURE**
Wotton
819 828-2661

WESTFIELD



Série MKX Vis à grain

VIS À GRAIN

Trémie mobile standard
ou surbaissée



VASTE CHOIX !
DIAMÈTRES ET LONGUEURS VARIÉS

Nouveau bec poly flex sur MKX2 !



VOS MARCHANDS WESTFIELD

**ENTREPRISES
MICHEL GUEVIN**
Baie-du-Febvre
450 783-6662

**PHANEUF
ÉQUIPEMENTS
AGRICILES**
Huntingdon
450 264-5198

**PHANEUF
ÉQUIPEMENTS
AGRICILES**
La Durantaye
418 884-2841

**PHANEUF
ÉQUIPEMENTS
AGRICILES**
Saint-Clet
450 456-3331

**PHANEUF
ÉQUIPEMENTS
AGRICILES**
Sainte-Brigide-d'Iberville
450 293-4951

**PHANEUF
ÉQUIPEMENTS
AGRICILES**
Sainte-Martine
450 427-3612

**PHANEUF
ÉQUIPEMENTS
AGRICILES**
Shefford
450 372-7217

**PHANEUF
ÉQUIPEMENTS
AGRICILES**
Upton
450 549-5811

**PHANEUF
ÉQUIPEMENTS
AGRICILES**
Victoriaville
819 752-2594

GROUPE SYMAC
Saint-Bruno-
Lac-Saint-Jean
418 343-2033

GROUPE SYMAC
Saint-Hyacinthe
450 799-5571

HP GAGNON & FILS
Laterrière
418 678-1201

**LES ÉQUIPEMENTS
DE FERME
PIERRE BONNEAU**
Saint-Alexandre-
d'Iberville
514 444-3737

**MACHINERIE
NORDTRAC**
Saint-Barthélemy
450 885-3351

**MACHINERIE
NORDTRAC**
Saint-Roch-
de-l'Achigan
450 588-2055

SODIFER
Saint-Cyprien-
de-Napierreville
450 245-0364

**AUTRES
MARCHANDS**
www.mticanada.ca
1 866 667-6328



Lettre pour la révision des dons de lait

Pour permettre une plus grande participation au programme de dons de lait et de produits laitiers, les signataires du programme – Les Producteurs de lait du Québec, le Conseil des industriels laitiers du Québec, Agropur, l'Association des transporteurs de lait du Québec et les Banques alimentaires du Québec – ont décidé d'étendre la relance de mi-année à tous les producteurs. Ainsi, pour la période de juillet à décembre 2024, tous les producteurs laitiers au Québec peuvent réviser leur quantité à donner, et ce, même s'ils n'avaient pas adhéré au programme pour la période de janvier à juin 2024. Les producteurs ont reçu par la poste un formulaire à remplir et à retourner par courriel à plq@lait.qc.ca ou par la poste en utilisant l'enveloppe affranchie jointe. La date limite pour recevoir les ajustements est le 30 juin 2024.

Le formulaire est combiné à une lettre expliquant l'importance du programme pour les Banques alimentaires du Québec qui reçoivent et redistribuent le lait et les produits laitiers donnés dans toutes les régions du Québec de façon prévisible et constante. Deux décennies après la création du programme, les besoins en aide alimentaire sont toujours bien présents, ce qui fait qu'il est aussi pertinent aujourd'hui. D'ailleurs, si chaque producteur s'engageait à donner 30 litres de lait par mois, soit environ 1 litre par jour, le volume total des dons remis aux banques alimentaires à travers le Québec verrait une nette augmentation. Si individuellement cela ne semble pas représenter un gros effort, les effets collectifs, nous le savons, sont très importants.

Les Producteurs de lait du Québec

Merci

En 2023, les Producteurs de lait du Québec se sont engagés à continuer le programme de dons de lait et de produits laitiers avec ses partenaires transformateurs, transporteurs et les banques alimentaires.

Plus de vingt ans plus tard, les besoins en aide alimentaire sont toujours bien présents. Le programme de dons de lait est donc toujours aussi pertinent. Si chaque producteur s'engageait à donner 30 litres par mois, soit environ 1 litre par jour, le volume total de dons remis aux banques alimentaires serait très significatif. Si individuellement cela ne représente pas un gros effort, les effets collectifs sont très importants.

L'adhésion au programme est simple: il suffit de remplir et de retourner – par la poste ou par courriel – le bon de réponse de formulaire qui accompagne cette publication. Sans quoi sans quoi, nous sommes toute fois dans l'attente de recevoir en 2025 un crédit d'impôt pour votre contribution.

Tous les produits sont distribués gratuitement à ces dons. Ainsi, le lait est transporté aux usines, transformé, acheminé aux banques alimentaires et distribué gratuitement. Tous les bénéficiaires du programme sont heureux à recevoir des produits laitiers et espèrent que vous soyez des banques alimentaires.

« À chaque producteur qui participe au programme MERCI! Chaque litre de lait donné fait une différence et permet d'offrir des produits de qualité à ceux dans le besoin. Si le travail quotidien des producteurs de lait est essentiel pour nourrir notre communauté, nous sommes conscients de nombreux défis qu'il peut comporter. Nous sommes d'autant plus touchés par leur générosité. »
— Scott Tremblay, directeur des opérations, Banques alimentaires du Québec

Pour les Banques alimentaires du Québec, qui reçoivent et redistribuent dans toutes les régions du Québec le lait et les produits laitiers donnés, le programme de dons de lait et l'effort des producteurs sont primordiaux pour permettre des dons prévisibles et constants d'un produit périssable.

Par le biais de ce programme, les Producteurs de lait du Québec ont le plus grand plaisir à offrir aux banques alimentaires. Malgré cela, la demande des usagers pour les produits laitiers continue de grandir. Il est reconnu que le lait et les produits laitiers sont des aliments recherchés par les usagers qui apprécient grandement pouvoir continuer de les servir à leur table.

Nouvelles ressources en ligne des PLC

Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) ont publié 16 nouveaux documents (balados, infographies, webinaires et vidéos) sur des projets de recherche liés aux fourrages, aux cultures et à la durabilité environnementale. Les producteurs peuvent les consulter dès maintenant dans la section « Ressources par sujet » du portail « Recherche laitière » sur le site des PLC accessible grâce au code QR ci-dessous.



Coffre à outils pesticides et ÉPI

Coordination services-conseils présente un coffre à outils Pesticides et équipements de protection individuelle (ÉPI) pour les intervenants du milieu agricole et les producteurs. On y retrouve entre autres des affiches, des vidéos et des formulaires. Utilisez le code QR ci-dessous pour découvrir ces outils.



Les PLC et Starbucks Canada s'associent pour un avenir durable

Les Producteurs laitiers du Canada (PLC) et Starbucks Canada ont annoncé unir leurs efforts pour soutenir la poursuite des progrès en matière de durabilité en production laitière. Ainsi, Starbucks s'est engagé à verser 500 000 \$ pour appuyer des projets axés sur la durabilité en production laitière au cours de l'année, récompensant ainsi les efforts continus des producteurs laitiers canadiens dans leur démarche pour atteindre la carboneutralité.

Le partenariat comprend trois projets, dont le premier est en cours en collaboration avec Financement agricole Canada (FAC) et Lactanet pour le *Programme d'incitatifs aux pratiques durables en production laitière* de FAC.

Consultation publique sur le secteur bioalimentaire au Québec



Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, André Lamontagne, a lancé le 22 avril une consultation publique pour connaître les perceptions et les intérêts de la population et des intervenants du secteur bioalimentaire concernant l'actualisation des orientations de la Politique bioalimentaire 2018-2025 – Alimenter notre monde. Les personnes qui désirent faire part de leur opinion sont invitées à visiter la plateforme Consultation Québec et à répondre à un court questionnaire d'ici le 6 juin. Pour accéder à la plateforme, utilisez ce code QR.



Le lait bio, c'est logique



La campagne annuelle du lait biologique a débuté en mai dernier. Toujours pertinente, la plateforme élaborée l'année dernière et signée *Le lait bio, c'est logique* demeure au centre de la création.

Cette campagne se décline dans plusieurs forme : messages télé aux émissions de grande écoute, affichage extérieur, placements numériques sur les réseaux sociaux, messages audios, affichage dans 534 épiceries (IGA, Métro, Super C, Maxi et Marché Richelieu) et photoreportage dans le magazine *Véro*.



RÉSULTATS = ROI = RASSUREZ-VOUS

SILO-KING®

★★★★★

HOWICK, QC
Dustin Cullen
(514) 617-5688
cullenforage@gmail.com

SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE, QC
Jérôme Lemay
(418) 569-9670
jeromelemay@telus.net

SAINT-ODILON, QC
Marco Pouliot
(418) 222-3044
fermedescaps@gmail.com

225932

Concours Famille agricole de l'année

La Fondation de la famille agricole invite les producteurs à s'inscrire au concours Famille agricole de l'année. Depuis plus de 65 ans, le concours a permis d'honorer des familles pour lesquelles la qualité de vie, la formation, la relève agricole et le transfert du patrimoine sont essentiels. Si vous connaissez une famille qui s'implique socialement et professionnellement et qui contribue à la valorisation de l'agriculture, invitez-la à s'inscrire en remplissant le formulaire disponible sur le site familleagricole.org d'ici le 27 septembre 2024.

Le dimanche 14 avril dernier, 250 personnes se sont d'ailleurs rassemblées pour honorer la famille agricole de 2023, les Marquis-Dion. Cette famille œuvre en production laitière, grandes cultures, foresterie et acériculture en Chaudière-Appalaches-Nord.

Les pastilles de goût des Fromages d'ici en vedette chez *Les Chefs!*

Une commandite des Fromages d'ici à la populaire émission *Les Chefs!*, a permis de mettre en lumière les nouvelles pastilles de goût qui classifient les fromages selon leurs saveurs, leur intensité et leur texture. Rappelons que ces pastilles ont été développées en partenariat avec le Centre d'expertise fromagère du Québec (CEFQ) et résultent d'une volonté de guider les Québécoises et les Québécois dans leur sélection des différents fromages disponibles sur le marché. Elles permettent d'améliorer la connaissance des produits, de stimuler la découverte et de faciliter la substitution de fromages en épicerie.



Webinaire – IAHP: stratégie québécoise de prévention et de contrôle

Les Producteurs de lait du Québec (PLQ) ont tenu un webinaire en mai sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) chez les bovins laitiers aux États-Unis. Un état de la situation et de la stratégie québécoise de prévention, de surveillance et de contrôle qui est actuellement en développement a été présenté. Ce webinaire a permis de clarifier le rôle des producteurs de bovins laitiers et médecins vétérinaires praticiens dans la gestion de cette maladie et de mieux comprendre quels en seront les impacts pour les producteurs si jamais cette maladie était introduite dans un élevage du Québec.

Les conférenciers invités étaient Chantal Fleury, directrice adjointe de la Recherche économique des PLQ, et Luc Bergeron, médecin vétérinaire en chef au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le webinaire est disponible pour réécoute sur le site de l'UPA et par l'entremise du code QR ci-dessous.



Recevez
votre
exemplaire
du *Producteur
de lait
québécois*



Vous êtes producteur associé dans une ferme laitière et aimeriez obtenir un exemplaire de la revue *Le producteur de lait québécois*?

Rien de plus facile. Il vous suffit de téléphoner au **438 315-9131** ou d'envoyer votre demande par courriel à l'adresse plq@lait.qc.ca en indiquant que vous êtes producteur associé dans une ferme laitière et voulez recevoir sans frais la revue *Le producteur de lait québécois*. Vous n'aurez qu'à donner votre nom, votre numéro de producteur et votre adresse complète, et ce sera fait!

ABONNEZ-VOUS

le
producteur
de
lait
québécois

CONCEPTION
Reproduction - Animal

Nos tests

- Gestation (Lait et Sang)
- Leucose
- *Salmonella* Dublin
- Néospora

NOUVEAU

Test de gestation à la ferme
DG-Blue Eyes®

418 838-0772 | 888 798-7285 | info@conception-animal.com
www.conception-animal.com

GEA CowScout^{MC} Système de surveillance de l'activité animale



GEA_CowScout_ProdLait_2024

Comme si vous étiez sur place pour surveiller vos vaches.

CowScout^{MC} de GEA travaille 24/7. Il fait le suivi de l'activité de vos vaches, des temps d'alimentation et de rumination. Les données en temps réel vous indiquent si une vache est en chaleur ou si une autre risque un problème de santé potentiel.

Nombre de repas

Temps d'alimentation

Rumination

Autres activités

Localisation

Accès mobile

CENTRE LAITIER LTÉE
Notre-Dame-du-Nord 819 723-2256

ÉQUIPEMENTS C. LESAGE INC.
St-Léon-le-Grand 819 228-5694
St-Marc-des-Carières 418 268-8103

ÉQUIPEMENTS DE FERME BHR INC.
Howick 450 825-2158 / 450 371-9666

ÉQUIPEMENT M.B.L. INC.
Victoriaville 819 752-6585

Mario Morency, représentant
St-Prime 418 693-9192

Pierre-Luc Boucher, représentant
Chicoutimi 418 944-5353

Dominique Jaton, représentant
Coaticook 1 819 804-8444

Daniel Brisebois, représentant
Mont Laurier 1 819 440-5758

**ÉQUIPEMENTS DE FERME
GAÉTAN THÉBERGE INC.**
St-Gervais 418 887-3018

F. GÉRARD PELLETIER INC.
St-Pascal 418 492-2439

LAIT'QUIP SCOTT INC.
St-Paul d'Abbotsford 450 378-1082
Secteur L'Ami de la ferme laitière
450-346-4075

LAWRENCE'S DAIRY SUPPLY INC.
Moose Creek (Ont.) 613 538-2559

RAYMOND BIRON INC.
St-Elphège 450 568-2250
Dany Poulin Enr., représentant
St-Hyacinthe 450 223-9387

**R. OUELLET ÉQUIPEMENT
DE FERME INC.**
St-Jean-de-Dieu 418 963-2133

Jérôme Voyer
Spécialiste en robotique
Cell. 450 521-6488

Laurence Asselin, AGR.
Spécialiste en gestion
de troupeau et hygiène
Cell. 819-996-2661

Mario Jean
Gérant de territoire QC
Cell. 514 386-9032



**MAINTENEZ-LES
AU FRAIS AVEC
COOL-AID+**

COOL-AID+

Maintenez-les au frais cet été.

L'arrivée des températures chaudes cause parfois des stress thermiques, mais il n'est pas nécessaire que des pertes de production importantes s'ensuivent. Aidez vos vaches à rester hydratées, à maintenir leur consommation volontaire de matière sèche et leur production de lait.

Elles se remettront ainsi plus rapidement du stress thermique, ce qui aura moins d'impact sur vos résultats.

Contactez votre conseiller en production laitière Purina pour en savoir plus sur Cool-Aid+ pour atténuer le stress dû à la chaleur.



Purina[®]

2024 AGM – Excerpts from the Chair's Speech



The June editorial is an excerpt from the speech that Daniel Gobeil, Chair of Les Producteurs de lait du Québec, gave at the Annual General Meeting in April.

Our farms face huge challenges, due to higher interest rates and impending requirements that they will have to meet in response to societal expectations.

To resolve the issue of inadequate processing capacity, the National Market Growth Program was adopted in July 2023. It aims to stimulate and support processing projects that reduce surplus solids non-fat and promote market growth. Its adoption is a historic moment for the industry!

We also created a Fund for the Improvement of Milk Marketing Conditions and imposed a special contribution to pay for Quebec's portion of the National Program. To use these amounts, we must first be exempted from the Act respecting the Marketing of Agricultural, Food and Fish Products.

The provinces also agreed to review the policy on sharing transportation costs as well as the policy on sharing market growth, which aims to ensure greater equity between producers in Canada and between processors.

This work at the national level has not been without challenges. Processing structures, production history, policies and powers vary from one province to another, which requires compromises and changes to be accepted in the interest of strong supply management and collective marketing systems.

Although the provinces had originally agreed to resolve this issue by the beginning of 2024 and major efforts were made by the organization, we must acknowledge that the talks will need to continue and consider the needs of both pools.

Demand is still growing, in large part due to the effect of the rising population. This growth is nevertheless undermined by additional imports resulting from trade agreements that continue to supply a market segment. Access to this market will continue to grow until 2025-2026.

Our position is clear on future trade agreements: Additional access to the dairy market must not be granted. The negotiation with the United Kingdom was suspended for a number of reasons. The Canadian government says that its position has not changed and that no concessions will be made in the dairy market. We need to be on our guard until the end.

We are carefully monitoring what is happening in the U.S. with its presidential election. Regardless of the result, a CUSMA review process has been scheduled for 2026. This will not be a renegotiation, but rather a review. Remember that this agreement has had a huge impact on the dairy sector. When it is reviewed, Canada must make sure that it protects the tools and mechanisms that have been set up.

The government's best weapon is a clear political mandate from Canada's parliament. It received this mandate with the historic passage of Bill C-282, which aims to protect supply management in future trade agreements. Most MPs in all parties, all MNAs in Quebec and all leaders of parties represented in the House of Commons voted in favour of this bill. The Prime Minister has publicly stated that he would support the bill until it is passed. After all, even though the House has passed it, C-282 must still be approved by the Senate. We respect the Senate's role and the senators' right to a debate. However, they cannot ignore the huge support for C-282 among elected officials. The message could not be clearer! We hope that C-282 continues its course and becomes a law as soon as possible.

New breaches would jeopardize both supply management and the industry. That is why Canada is justified in refusing and can justify any refusal to discuss this matter in any future negotiations. Once these concessions are illegal, the government's position will be stronger and it will be easier to defend with other countries.

Some export-oriented agricultural sectors are opposed to this bill. This is unfortunate. Our sector has already paid and continues to pay for the market concessions that were granted in the last three agreements. The jobs created by the dairy industry have as much value as those in export-oriented and other economic sectors. Supply management has done more than its share to open up markets; the same entrepreneurs and workers should not always have to sacrifice for others.

Our main challenge on the ground at dairy farms in Quebec, based on what producers have told us at our regional meetings, is adapting to the new code of practice. Many farms will need to invest in order to meet the new requirements, especially the requirements that will come into effect in 2027.

To meet these requirements, we estimate that an investment of around \$600 million will be necessary, for all regions. Such an amount is the equivalent of an unprecedented regional economic program. Given its agricultural history, Quebec will be affected more than other provinces. To stay competitive, keep playing our regional role and continue to show our leadership in Canada, we need the government to invest with us. We are asking the Quebec government to set up financial assistance programs to help producers adapt to the code of practice requirements. We are in talks with the Minister on this subject.

Naturally, like all other sectors, we cannot control all of the potential impacts on our farms. This is where having a vision to guide our actions becomes extremely important. In 2023, we adopted the 2023-2030 Strategic Plan, which looks toward the future and offers a vision that we can all rally behind. We set clear goals and developed a plan for our efforts in the coming years.

Even though we have a clear vision, we also need our governments to have a clear vision and take action in line with this vision, because our farms' human and financial resources have real limits. For the Quebec government, this vision will need to be realized in the new version of its biofood policy planned for 2025, as well as in other government initiatives.

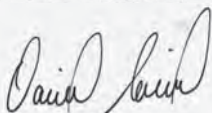
The 2023-2027 Sustainable Development Plan sets priorities based on our expertise and capabilities, with the ultimate goal of improving our performance, not only in the fight against climate change, but also in sustainable agricultural practices. It also aims to strengthen our social and economic contributions. To achieve our goals, large-scale projects are being carried out: the Carbon-Neutral Milk Living Laboratory and the methane estimation project based on analyses of milk from bulk tanks.

Our sector is an increasingly strategic sector for the economy. It is strategic first and foremost because its mission is to feed people. The COVID-19 crisis and inflation have shown us why it is important to strengthen our food security and sovereignty. Our sector is also strategic because of the scale of the economic benefits it provides, the crucial role it plays in regional areas, and its contribution to land occupancy and development.

Investing in our industry means more than just vigorously defending and promoting supply management and collective marketing: Governments need to take actions that ensure the sustainability and longevity of dairy farms.

Our industry is doing its part. We have a vision and a strategic plan, a sustainable development plan and an updated code of best practices. We make a substantial contribution to Quebec's economy, with over \$800 million invested in machinery, equipment and buildings in 2023 alone. The money we have invested helps other sectors in regional areas. These investments lead to greater productivity on farms. Our industry contributes an estimated \$6.1 billion to the GDP, in addition to over \$1 billion in tax receipts and 66,000 jobs created by the dairy industry in Quebec alone.

Our governments support other sectors, whether or not they are profitable... sectors whose owners profit more individually. These sectors often relocate abroad, which we do not do. Our governments support them because they consider these sectors strategic. It is high time that our governments consider our sector strategic as well. After all, we are vital to Quebecers' lives because we are their food pantry. On top of that, we also provide economic benefits to the economy as a whole and to society.



DANIEL GOBEIL
Chairman

How Do You Improve Your Housing for Dry Cows?

By RAY REYNEN, DVM, Merck Animal Health,
JODI WALLACE, DVM, M.Sc. Ormstown
Veterinary Hospital

- Many factors need to be taken into consideration when designing barns to improve the overall health and welfare of dry cows.

DID YOU KNOW THAT COWS ARE EASILY STRESSED?

The problem with stress is that it releases adrenaline, cortisol and other hormones. These hormones are necessary in situations where the choice between a fight or flight response must be made in order to survive, but they are harmful when they occur regularly and for extended periods of time. For example, they can weaken the immune system's effectiveness, which can in turn cause cows to consume less dry matter, result in higher stillbirth and retained placenta rates, and lead to other metabolic diseases such as milk fever and acetonemia. They can also reduce overall milk production and lactation and increase the risk of lameness, mastitis and poorer reproductive performances. This is why it is essential to try and reduce all known stress factors so that the cows can enjoy their well-deserved 60-day vacation, otherwise known as the dry period.

WHAT ARE THE MAIN STRESS FACTORS FOR DAIRY COWS?

Numerous factors can stress them. These factors may be physiological or physical. Physiological stress is an internal reaction to fear, change, new

situations or parturition, for example. Physical stress occurs in response to hunger, thirst, disease or injury-related pain, restraints or extreme environmental conditions.

HOW CAN YOU REDUCE THEIR STRESS?

Cows need a calm and spacious environment. The Code of Practice for the Care and Handling of Dairy Cattle states that starting in April 2029, "cattle on all farms must calve in loose housed maternity pens, yards, or pastures that permit them to turn around." The recommendation is to provide 160 ft² of resting area in individual cow maternity pens and 150 ft² per cow of resting area in group calving pens. Remember that 150 ft² per cow does not mean the size of the box, but rather the resting space per cow. Many producers will have to alter their facilities so that they can make these changes. There are many options. In this article, we show you a loose pen structure with closed groups. The example is taken from Anderson Farms in Montérégie-Ouest (see photo in the French article).

Before you start building or making alterations, you will need to calculate the space required for the dry cows

in the herd. For the pens that will be used to prepare cows for calving and maternity, you should base your calculation on the normal variation in monthly calving. For instance, if your herd has 108 calvings per year, this means an average of 9 calvings per month. In other words, you will need a bedding space of at least 1,350 ft² for the maternity zone (150 ft²/cow). This is the minimum! You must also factor in herd growth in your plans for the new facility so that they take into account the herd's size in 10 or even 15 years. A recently published non-randomized study¹ of Canadian dairy herds revealed that adequate bedding space was provided in 44% of herds. You can reduce stress and improve cow health and productivity considerably if you provide cows with adequate space.

For starters, you need to make sure that you have enough space. Next, you must keep the cows as calm as possible. There are two effective strategies for this: create groups in the beginning of the dry period that will remain stable throughout the dry period, or add new cows only on a weekly basis. Each time a new group of cows is formed (i.e. whenever a few new cows/heifers join the maternity pen), cows frequently confront each other for 24 to 36 hours until a new social order is established. When new cows come and go on a weekly basis, it can cause instability in the pen for 1.5 days per week, which is not ideal, but much better than if you add new cows 3 times a week, which destabilizes the cows for 4.5 days a week.

Many farms have recently built a new facility for dry cows that meet all of the above criteria. These producers have also made sure to add fans to cool the cows and brushes for self-grooming. In addition, it is important for dry cows to be housed in a calm part of the barn, which means far from the milking parlour and hoof trimming

area. A “calving nook” can also be incorporated into calving pens. On that note, cows prefer to be isolated during calving (see photos 1 and 2 in the French article). At Anderson Farms, which has 100 lactating cows, the producers created a calving nook and claim it is worth its weight in gold or...milk. It is a stall within a stall or a semi-isolated space where a cow can remain separate from the group while calving. The producers have made all the abovementioned changes (increased the space and created stable closed groups) to their dry cow housing. They have seen their metabolic disease rates drop considerably. Using the Transition Index™, the producers improved their score from -315 to +440 (50th percentile – 239)

during the year, and they are still improving their score.

Photos 3 and 4 (see French article) show a close-up of a pen with 2 stalls. Four pens are visible: two for the start of the dry period and two for calving preparation. Cows form a stable group at the start of the dry period and move together as calving approaches. 5 cows have 250 ft²/cow. But when there are more calvings in the fall, the producers can easily put 8 cows per pen (150 ft²/cow) without compromising on space or animal health.

Physical stress from hunger can be managed by providing easy access to a feeder that contains a lot of feed and at least 30 inches of feeder space per cow. To prevent thirst, two water sources per pen, for a total of at least

4 linear inches of space at the waterer per cow, are sufficient. The abovementioned study showed that there was sufficient access to feed in 93% of herds, but sufficient access to water in only 30% of them.

The way you handle thermal stress in dry cows has a huge impact on the health of the newly calved cows, their dairy production, calf health and the future milk production of the unborn heifers. The transition barn needs to have as sufficient number of fans placed at the right spots. ■

¹ Couto Serrenho, Rita, Church, Chris, McGee, Darren, Duffield, Todd F. (2023). Association of herd hyperketolactia prevalence with transition management practices and herd productivity on Canadian dairy farms – A retrospective cross-sectional study, *Journal of Dairy Science*, vol. 106, n° 4. <https://doi.org/10.3168/jds.2022-22377>

For input on articles, to obtain information, ask questions or make suggestions on the content of your magazine, please contact

LE PRODUCTEUR DE LAIT QUÉBÉCOIS at 438 315-913

or by e-mail: plq@lait.qc.ca

Also, visit the PLQ's Web site: www.lait.org

Centralized Quota Sales System (SCVQ)

APRIL 2024

Fixed Price: \$24,000.00

	Number	kg of BF/day
Offers to sell		
Total	42	457.95
Eligible for allocation	42	457.95
Successful	42	457.95
Reserve		
Quantity purchased (-) / sold (+)		+0.34
Offers to buy		
Total	1,444	19,487.75
Eligible for allocation	1,444	19,487.75
Successful	1,444	458.29

Participation on a prorata basis in any unprocessed offer to purchase equal to or higher than 0.55 kg of BF/day.
After the sale, the balance of quantities available for regional priority purchases is 2.85 kg of BF/day for the Gaspésie-Les Îles region and 0.21 kg of BF/day for the Abitibi-Témiscamingue region.

ALLOCATION OF OFFERS TO SELL AND TO PURCHASE PER PRICE STRATUM

SALES				PURCHASES		
Number	kg of BF/day	Cumulation	Price offered \$/kg of BF/day	Number	kg of BF/day	Cumulation
1	3.00		< 24,000.00			
41	454.95	457.95	24,000.00 ceiling price	1,444	19,487.75	19,487.75

ALLOCATION TO BUYERS AND SELLERS

	Number	kg of BF/day	%
Buyers			
Startup Assistance Program	2	21.00	4.6
Holding of less than 12 kg of BF/day	0	0.00	0.0
Reimbursement of startup loans	17	1.70	0.4
Regional priority	5	0.28	0.1
Iteration (0.15 kg of BF/day)	1,437	215.14	46.9
Prorata (1.14%)	1,406	220.17	48.0
2.35% of the offers have been processed		458.29	100.0

	Number	kg of BF/day	%
Sellers			
Seller who stopped producing 1 or more month ago	0	0.00	0.0
Offers partially processed in the previous month	0	0.00	0.0
Offers in the current month	42	457.95	100.0
100.00% of the offers have been processed	42	457.95	100.0

Quota prices in Canadian provinces APRIL 2024

	\$/kg of BF/day		\$/kg of BF/day		\$/kg of BF/day
Nova Scotia	24,000 ceiling	Quebec	24,000 ceiling	Alberta	56,750
Prince Edward Island	24,000 ceiling	Ontario	24,000 ceiling	Saskatchewan	40,000
New Brunswick	24,000 ceiling	Manitoba	43,000	British Columbia	35,500